FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1894-1895 N° 49.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE NAVALE

AMÉDÉE LEFÈVRE (1798-1869)

LES MÉDECINS DE LA MARINE ET LA COLIQUE SÈCHE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement le 25 janvier 1895

PAR

Jean-Jules MERLEAU-PONTY

ÉLÈVE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

Né à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le 17 Janvier 1872

Examinateurs de la Thèse..	MM. LAYET	professeur,	*Président*
	FERRÉ	professeur,	*Juges*
	MOUSSOUS	agrégé	*Juges*
	CASSAET	agrégé	*Juges*

Le Candidat répondra à toutes les questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI, P. CASSIGNOL

91, RUE PORTE-DIJEAUX, 91

1895

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1894-1895 N° 49.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE NAVALE

AMÉDÉE LEFÈVRE (1798-1869)

LES MÉDECINS DE LA MARINE ET LA COLIQUE SÈCHE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement le 25 janvier 1895

PAR

Jean-Jules MERLEAU-PONTY

ÉLÈVE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

Né à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le 17 Janvier 1872.

Examinateurs de la Thèse..	MM. LAYET	professeur,	*Président*
	FERRÉ	professeur,	*Juges*
	MOUSSOUS	agrégé	*Juges*
	CASSAET	agrégé	*Juges*

Le Candidat répondra à toutes les questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI, P. CASSIGNOL

91, RUE PORTE-DIJEAUX, 91

1895

FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

M. PITRES..... Doyen.

PROFESSEURS

M. MICÉ..... } Professeurs honoraires
AZAM..... }

	Messieurs
Clinique interne	PICOT.
	PITRES.
Clinique externe	DEMONS.
	LANELONGUE.
Pathologie interne	DUPUY.
Pathologie et thérapeutique générales	VERGELY.
Thérapeutique	ARNOZAN.
Médecine opératoire	MASSE.
Clinique d'accouchements	MOUSSOUS.
Anatomie pathologique	COYNE.
Anatomie	BOUCHARD.
Anatomie générale et Histologie	VIAULT.
Physiologie	JOLYET.
Hygiène	LAYET.
Médecine légale	MORACHE.
Physique	BERGONIE.
Chimie	BLAREZ.
Histoire naturelle	GUILLAUD.
Pharmacie	FIGUIER.
Matière médicale	de NABIAS
Médecine expérimentale	FERRE.
Clinique ophtalmologique	BADAL.
Clinique des maladies chirurgicales des enfants	PIÉCHAUD.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

SECTION DE MÉDECINE

Pathologie interne et Médecine légale	MOUSSOUS.
	DUBREUILH.
	MESNARD.
	CASSAET.
	AUCHE.

SECTION DE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS

Pathologie externe	POUSSON.
	DENUCE.
	VILLAR.
Accouchements	RIVIÈRE.
	CHAMBRELENT.

SECTION DES SCIENCES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

Anatomie et Physiologie	PRINCETEAU.
	N.
Histoire naturelle	N.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

Physique	SIGALAS.
Chimie et Toxicologie	DENIGES.
Pharmacie	BARTHE.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Clinique int. des enf.	MM. MOUSSOUS	Maladies mentales	MM. RÉGIS.
Cliniq. des Maladies syphilitiques et cutanées	DUBREUILH	Pathologie externe	DENUCE
Cl. des mal. des fem.	BOURSIER	Accouchements	RIVIÈRE
Cliniq. des maladies des voies urin.	POUSSON	Chimie	DENIGÈS
Mal. du larynx, des oreilles et du nez	MOURE	Zoologie	BEILLE

Le Secrétaire de la Faculté : LEMAIRE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A la mémoire du Fils d'AMÉDÉE LEFEVRE

LE DOCTEUR AUGUSTE LEFÈVRE

MÉDECIN DE 1re CLASSE DE LA MARINE

MORT A BORDEAUX

C'est avec des sentiments d'affection, de respect et de reconnaissance que je dédie ce travail à mon père, le docteur A. PONTY, *médecin principal de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, à mon beau-frère; le* docteur G. DUFOUR, *médecin de 1re classe, professeur à l'École de médecine navale; à* M. le docteur LAYET, *professeur d'hygiène à la Faculté de Bordeaux, ancien médecin principal de la marine, membre correspondant de l'Académie de Médecine, chevalier de la Légion d'honneur; à* M. le docteur LÉON, *médecin en chef de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur: à* M. le Directeur du service de santé de la marine A. GUÈS, *officier de la Légion d'honneur; à* M le docteur GERVAIS KOYSIEWICKZ, *chirurgien des hôpitaux de Bordeaux.*

J. PONTY

Janvier 1895.

UNE PAGE

DE

L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE NAVALE

AMÉDÉE LEFÈVRE (1798-1869)

LES MÉDECINS DE LA MARINE ET LA COLIQUE SÈCHE

INTRODUCTION

« Un autre but que je serais heureux d'atteindre, serait de sauver de l'oubli les noms des hommes illustres qui à différentes époques ont honoré la médecine navale. En rappelant leurs travaux, leur dévouement aux populations maritimes, leurs titres nombreux à l'estime publique, je fournirai à leurs successeurs de nobles exemples à imiter, et j'essayerai de réparer l'injustice des temps où ils ont vécu. »

A. Lefèvre. — (*Histoire du service de santé de la marine.*)

L'histoire de la médecine est une partie de la médecine, et fouiller les annales de l'art de guérir, tâcher d'y trouver une page peu connue, ou plutôt oubliée, c'est faire œuvre médicale autant qu'historique.

C'est guidé par cette idée, que j'ai entrepris de faire revivre en quelques pages, la mémoire d'Amédée Lefèvre, et le nom des médecins de la marine qui prirent part à cette grande discussion de la colique sèche, discussion qui dura des années. Je l'ai fait d'autant plus aisément, que je savais qu'à Bordeaux on avait le culte du souvenir, que j'ai trouvé dans les archives de la Faculté des thèses d'histoire médicale, que j'ai vu ici les bustes de Lesson et de Clémot.

L'œuvre de Lefèvre dont j'avais entendu parler à plusieurs reprises, au début de mes études médicales, éveilla chez moi un sentmient fait de curiosité et d'admiration, en même temps que je pouvais voir combien le silence s'était fait peu à peu autour de son nom.

Mon travail, je le présente à mes juges en demandant leur indulgence ; je l'ai fait avec toute la loyauté possible, me contentant de fouiller, de recueillir et de colliger. Peut-on faire autre chose dans un tel sujet ?... Je ne crois pas. On n'invente pas en histoire médicale ; on cherche, et on écrit.

J'ai eu besoin d'aide et de secours pour entreprendre mon étude, et la mener à bonne fin... Aussi, dès le début, me suis-je adressé à un homme, qui mieux que tout autre, pouvait me guider et me conduire, M. le professeur Layet.

Il avait en effet appartenu au corps de santé de la marine, et il m'a souvent dit qu'il aimait ce corps où il avait débuté et qu'il avait quitté comme officier supérieur. Professeur à l'École de Rochefort, il avait connu Lefèvre, avait écouté ses leçons, avait suivi de près ses œuvres et ses recherches. Il me reçut avec son affabilité ordinaire, m'assura le précieux concours de

ses conseils, et me promit enfin d'accepter la présidence de ma thèse. Je ne saurais trop le remercier de toutes les marques de bienveillance et de sympathie qu'il m'a manifestées.

Fort des encouragements du maître, j'ai commencé. Mais serais-je allé bien loin, si, par un hasard tout heureux, je n'avais rencontré sur ma route M. le docteur Léon, médecin en chef de la marine en retraite ?... Il est fort probable que non !

M. Léon, en effet, proche parent d'Amédée Lefèvre avait chez lui toutes les notes, tous les manuscrits, toute l'histoire en un mot qui m'intéressaient. Il me les a communiqués, il m'a aidé dans mes recherches, il m'a dirigé dans la division de mon travail; il a donc droit à ma gratitude et à mes plus vifs remerciements.

Ainsi conseillé, ainsi dirigé j'ai trouvé dans l'aide de mon père, ancien médecin principal, un secours précieux. Lui aussi, il avait, comme étudiant, connu Lefvère à l'École de Rochefort. Il a donc pu me faire part de ses souvenirs et de ses impressions. Il sait d'ailleurs que ce n'est pas son seul droit à ma reconnaissance : les exemples de probité médicale, d'honneur militaire qu'il m'a toujours donnés dans le cours de sa carrière, m'en ont fait un modèle que j'essayerai d'imiter.

Mon travail se divisera en quatre chapitres :

1° La vie d'Amédée Lefèvre.

2° Ce qu'a écrit Lefèvre.

3° La colique sèche dans la marine.

4° Un chapitre qui tiendra place de chapitre de conclusions, et qui sera fait de considérations générales sur le sujet que j'ai choisi.

CHAPITRE PREMIER

La vie d'Amédée Lefèvre

Amédée Lefèvre naquit à Paris le 4 juin 1798. Son père l'emmena très jeune à Rochefort, où il fit ses premières études. A l'âge de quatorze ans, en 1812, il fut embarqué, en temps de guerre, comme novice à bord du vaisseau l'*Elbe*. En 1814, il passa sur le *Foudroyant*; puis, en 1815, sur le *Duc-d'Angoulême*, en qualité d'employé de l'administration. Ces trois années successives de navigation lui donnèrent droit plus tard à la médaille de Sainte-Hélène. Il revint à Rochefort, et malgré le retard forcé que ces voyages durent occasionner à ses études, il put, grâce à un travail de tous les instants, être admis comme étudiant à l'hopital de la marine, le 19 janvier 1816. « Sa pièce d'admission, nous dit » Maisonneuve, est signée de Tufflet, Réjou, Clémot... » C'était entrer dans le corps de santé avec des parrains illustres et qui ne pouvaient que développer à un haut degré l'intelligence du jeune étudiant. Deux ans et demi après, le 11 mai 1818, il est promu chirurgien de troisième classe. Il reçoit l'ordre de s'embarquer sur la gabare du roi l'*Isère*, le 22 septembre, et part pour le Sénégal. Son bateau va ensuite

à la Guyane, et là il est débarqué pour faire partie d'une commission d'exploration dans la Mana. Il en rapporta un journal de voyage fort intéressant, des objets d'histoire naturelle très curieux, toutes choses qui lui valurent, du Conseil de santé et du Muséum, des lettres de félicitations et de remerciements.

Le 1er avril 1823, il est nommé chirurgien de deuxième classe. Il sert d'abord à terre, et eut sucessivement à s'occuper des courses de botanique et de la prévôté de l'hôpital. Deux ans après, le 19 août 1825, on l'embarqua sur le brick le *Marsouin*. Il fit à bord de ce bateau une campagne aux Échelles du Levant. A son retour en France, le 18 octobre 1827, il passa sa thèse de doctorat à Montpellier sur « Les maladies les plus fréquentes dans les Échelles du Levant ». Six mois plus tard, n'ayant pas encore atteint sa trentième année, il est nommé chirurgien de première classe le 16 avril 1828.

Le 10 juillet de la même année, il part de Lorient sur la frégate l'*Atalante*. C'est encore dans les mers du Levant qu'il va aller, pour prendre part, cette fois-ci, à l'expédition de Grèce. Il put, dans cette campagne, faire connaître à ses chefs les brillantes qualités de son courage, de son savoir et de son intelligence. Il se distingua d'une façon toute particulière à l'explosion de Navarin.

J'ai pu lire l'original de la lettre que l'amiral Rosannel écrivit au ministre à son sujet, lettre très flatteuse, qui fut reproduite par les journaux de l'époque, et notamment par le *Journal des Débats* du 18 décembre 1829. Le maréchal de camp Schneider demanda pour lui la croix de la Légion d'honneur, et, au commencement de l'année 1831, Lefèvre recevait son ruban de chevalier.

Après cette campagne, il revint à Rochefort. Le 17 janvier

1834, il vint à Bordeaux épouser la fille d'un médecin, M. Gardey. Il eut quelques mois à passer au service de l'hôpital de Rochefort, lorsque, le 15 juillet 1835, il reçut l'ordre de partir pour Toulon afin d'y combattre une sérieuse épidémie de choléra qui venait d'y éclater.

C'est à cette époque également qu'il publia à Toulouse sa brochure sur l'asthme. La récompense en fut une médaille d'or et le diplôme de membre de la Société de médecine et de pharmacie de cette ville. C'était son premier succès académique.

L'année suivante, en 1836, il concourut pour une place de médecin professeur à Rochefort, et fut nommé à la chaire de matière médicale. Il fit, la même année, une communication sur « l'influence des lieux marécageux sur le développement de la fièvre thyphoïde et de la phtisie », et fut nommé membre de la Société royale de médecine de Bordeaux. Il vécut alors pendant dix-huit années consécutives à Rochefort et put faire apprécier dans cette ville ce qu'il y avait chez lui de sérieuses qualités. En 1840, il assista à une épidémie de méningite cérébro-spinale qui éclata au bagne, et publia sur ce sujet un article dans les *Annales maritimes et coloniales*.

En 1846, il est nommé second médecin en chef et professeur de pathologie interne et d'hygiène. C'est à ce moment qu'il commença ses recherches sur les coliques de plomb..

Il assista, en 1850, à l'épidémie de choléra qui sévit dans la Charente-Inférieure et reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, en récompense de son dévouement. Nommé premier médecin en chef, en 1851 ; il reçut les broderies de directeur, en 1854, et partit pour Brest.

Entre temps, les Sociétés médicales de La Rochelle, de Brest, de Nantes, lui ouvrirent toutes grandes leurs portes et l'Académie de médecine le nomma membre correspondant

en 1841. Commandeur de la Légion d'honneur en 1858. Il prit sa retraite en 1863.

Voici un passage de la lettre qui lui fut adressée par l'inspecteur général du service de santé quand il quitta le service actif :

« Votre nom restera parmi nous, non pas seulement pour » l'intelligence, le savoir, le talent d'écrivain, mais aussi par » la fermeté de caractère, le jugement droit dans les affaires » et la direction que vous avez donnée à l'Ecole de Brest. »

Rendu à la vie civile, son premier soin fut de revenir à Rochefort, où il avait laissé tant de sympathies, tant de relations. Il put, dès lors, vivre paisiblement de la vie de famille, entre son fils, qui devint plus tard un médecin de la marine fort distingué, qui fut brutalement enlevé aux siens, à l'âge de trente-cinq ans, par une maladie de quelques jours, et sa fille qui épousa plus tard un officier du corps de santé, M. le docteur Léon.

L'opinion publique, en 1867, appela Lefèvre au Conseil municipal de Rochefort ; il y resta jusqu'à sa mort, s'occupant surtout des questions d'hygiène et de salubrité publiques ; aimé, respecté de tous.

Il mourut en 1869 d'un cancer du foie. Telle fut la vie d'Amédée Lefèvre : vie très simple, faite toute entière de devoir et de travail.

C'était au physique un homme de taille moyenne. à la carrure puissante, à la marche un peu lourde. Il était, en effet, légèrement voûté, et portait ses bras en avant, comme pour chercher un point d'appui, à cause de violentes crises d'asthme dont il souffrait depuis sa jeunesse.

Les traits de son visage reflétaient ses qualités intimes, la volonté, la droiture, la bonté — ses yeux très fins disaient ce qu'il y avait chez lui d'intelligence, sa bouche toujours sou-

riante montrait à tous l'affabilité et la douceur de son caractère. Très modeste, il ne fit point de tapage autour de ses œuvres, il travaillait pour le bien des autres, toujours à la recherche de la vérité. Ce fut sa seule ambition.

Je veux, en terminant, citer un fait qui montrera un peu jusqu'où il poussait le courage et l'énergie.

Il mourut, ai-je dit, d'un cancer du foie. Il se savait atteint de cette affection depuis longtemps, mais n'en voulut rien dire, pas même à son fils, pour ne pas porter chez les siens l'inquiétude et le chagrin... Il ne se décida à parler qu'à la fin de sa vie tout à fait, quand il comprit que ses souffrances finiraient bientôt. — Quelques jours après, en effet, il s'arrêta pour ne plus se relever.

CHAPITRE II

Ce qu'a écrit Lefèvre.

Lefèvre a beaucoup écrit, et s'il me fallait analyser ici toutes ses œuvres, le cadre que je me suis tracé serait bien trop restreint.

Je me contenterai donc dans ce chapitre de faire une énumération rapide de ses divers ouvrages, me réservant pour les pages suivantes de m'étendre longuement sur ce qui fut vraiment l'œuvre de sa vie : la question de la colique sèche.

La première page écrite par lui, non publiée, et dont j'ai pu voir le manuscrit, est son rapport de fin de campagne à bord de la gabare du roi l'*Isère*. C'est un résumé des observations médicales qu'il a pu recueillir pendant une traversée dans les mers du Sénégal.

En 1821, il écrivit son journal de voyage dans l'exploration qu'il fit à la Guyane sur les bords de la rivière la Mana. C'est ce journal qui lui valut les lettres de félicitations dont j'ai déjà parlé dans sa biographie. Je regrette que le temps et la place me manquent pour donner le détail de ce rapport. Il est plein de descriptions intéressantes, de détails curieux sur la flore et la faune de la Guyane.

Il parle des affections qu'il a pu observer là-bas, des accidents inséparables de ces expéditions où les officiers, les soldats allaient à l'aventure, s'occupant de routes à tracer, de postes à fonder

Il nous narre au jour le jour les moindres faits, les moindres actes de la petite troupe, nous raconte comment, il a dû souvent se nourrir du produit de sa chasse, comment il a traversé des rivières à la nage, comment en un mot, il a vécu pendant des mois, de la vraie vie de l'explorateur, du colonisateur.

Après cette campagne, il fait à la « Société Linéenne », de Rochefort, une conférence sur son voyage. J'ai lu le manuscrit de cette conférence, tirée d'ailleurs de son journal d'exploration. Dans cette même société, en 1825, il lut un long mémoire sur l'*Action de la lumière sur les végétaux*. Ce mémoire est émaillé de citations littéraires qui enlèvent un peu ce que le sujet avait d'aride et de sec.

En 1827 il passe sa thèse de doctorat à Montpellier sur les *Maladies les plus communes dans les Echelles du Levant*. Il s'occupe surtout de la peste et principalement des précautions que doivent prendre les navires de guerre dans les pays pestiférés; il passe ensuite aux fièvres intermittentes qu'il a pu observer à Trézène, à Naoussa, dans l'île de Paros, etc., et il agrémente son travail d'une série de descriptions géographiques fort intéressantes.

Il parle ensuite du bouton d'Alep, des animaux dangereux de ces régions, de la rage, etc. En un mot, sa thèse est une longue énumération d'affections diverses; et c'est l'œuvre d'un hygiéniste qui veut indiquer la prophylaxie de ces affections.

En 1828, il écrit le rapport de campagne de la frégate l'*Atalante*, dans lequel il raconte la campagne de Grèce, en insistant surtout sur cette fameuse explosion de Navarin. Il

avait déjà au commencement de la même année fait un rapport sur la première campagne qu'il avait faite dans le Levant à bord du brick le *Marsouin*.

En 1829, dans une notice *Sur la ville de Patras* il raconte l'histoire de cette vieille cité, bâtie, nous dit-il, par Pausanias. Il parle de ses monuments, et constate avec indignation que nos soldats furent des vandales lorsqu'à dessein, ils brisaient les statues, les portiques etc., et en particulier une tête de lion de marbre blanc.

Outre tous ces rapports, outre toutes ces notices inédites, j'ai pu trouver encore quantité de choses manuscrites, qu'il ne livra jamais à la publicité.

L'éloge de Lesson, prononcé en 1849, l'éloge de Souty en 1851, deux ou trois discours d'ouverture de différents concours en 1836, 1846, 1855, etc.

En 1835, il publie son livre sur l'*Asthme* qui lui valut une médaille d'or à Toulouse ; en 1850, une notice *Sur la maladie qui a régné au bagne de Rochefort ;* la même année, un article *Sur la marche da choléra asiatique à Rochefort* ; en 1845, dans un journal de Bordeaux une note sur l'influence des lieux marécageux sur le développement de la phtisie et de la fièvre typhoïde.

A partir de 1859 il se donne tout entier à l'étude de la colique sèche, et tous les ans, jusqu'en 1865 offre au public médical un ouvrage nouveau. Comme je l'ai déjà dit plus haut, c'est de ces œuvres que je vais parler dans le chapitre suivant.

En 1867, il publie une « Histoire du service de santé de la marine et des écoles de médecine navale depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1866 ».

Enfin en 1869, les *Archives de Médecine Navale* publient la dernière chose qu'il ait écrite : « Une note sur un cas d'anomalie de l'aorte ».

CHAPITRE III

Les Médecins de la Marine et la colique sèche.

Ce chapitre sera le plus important, le plus long de mon travail. Ce sont en effet les recherches de Lefèvre sur la colique sèche qui ont fait de lui ce qu'il est, un grand hygiéniste. Il s'était si bien donné à cette étude qu'il en avait fait une partie de lui-même; et ses contemporains et ses élèves lui donnèrent le nom de « Saturnin ». C'était peut-être irrévérencieux, mais ce n'était pas moins juste, et je suis sûr qu'il devait rire, peut-être même se réjouir de ce quolibet peu méchant, qui le qualifiait si bien.

Pour la clarté de ce chapitre un peu long, un peu aride, comme toutes les choses scientifiques, j'ai cru bon de le diviser en trois parties :

La première, destinée à l'histoire de la colique sèche, avant les ouvrages de Lefèvre. Pour les juger, en effet, il faut connaître ceux qui les ont précédés, il faut voir où en était rendue cette étude, et en face de quelles difficultés se trouvait Lefèvre pour renverser l'édifice d'opinions, d'idées que ses prédécesseurs avaient peu à peu érigé, et pour remplacer cet édifice par un autre, plus solide, plus rationnel.

Nombreuses, très nombreuses en effet furent ces idées, ces opinions. Je ne les citerai pas toutes, ce serait un peu long. Je m'arrêterai surtout aux recherches, aux ouvrages des médecins de la marine. La colique sèche appartient presque toute entière à la marine. Ce sont les médecins de la marine qui la découvrirent pour la première fois; c'est un directeur du service de santé qui la fit disparaître du cadre nosologique. C'est donc à eux qu'appartient cette très longue discussion qui inspira nombre de publications, d'articles et de thèses inaugurales. Et puis, c'est spécialement à la marine que je dois demander mes renseignements, je dois rester dans les limites que me trace le titre même de ma thèse.

Le deuxième paragraphe de ce chapitre sera consacré tout entier à Lefèvre et à l'étude minutieuse de ses recherches sur la question. Enfin, le dernier point aura pour but l'étude de la question des coliques sèches après Lefèvre. Ce sera le complément indispensable des deux premiers, car on pourra voir alors tous les anciens adversaires se rallier; on pourra voir cette maladie, qui fit tant de ravages, disparaître complètement, et ne rester dans le cadre médical qu'à titre purement historique; comme ces vieux instruments de torture des temps barbares que la civilisation est heureusement arrivée à reléguer dans les collections et les musées, que le public considère sans le moindre sentiment de terreur, et plutôt avec une idée de pitié pour les malheureux qui furent leurs victimes autrefois.

J'emploierai dans le courant de ce chapitre, indistinctement les noms de colique sèche, colique nerveuse, colique du Poitou, etc. Ces dénominations étaient synonymes, et je pourrai éviter ainsi les répétitions toujours fastidieuses, des mêmes termes.

§ Ier. — La colique sèche avant Lefèvre.

Le docteur Répin, médecin de troisième classe, écrit en 1859 que la colique sèche était inconnue des anciens. Cependant M. Tanquerel des Planches croit que ces coliques singulières de Celse, Galien, Paul d'Egine, devaient être l'analogue de nos coliques sèches. Certains médecins arabes : Rhazès, Aly-Abbas, Avicenne, donnent dans leurs ouvrages la description d'une maladie dont les symptômes se rapprochent de la colique nerveuse. « Il est probable, ajoute Répin, qu'ils ont observé cette maladie, puisqu'ils exerçaient leur art précisément dans les contrées où on la trouve encore aujourd'hui. »

En 1685, Dellon publia un petit Traité des coliques de Madagascar. Ces coliques, pour lui, sont dues à l'usage exagéré de l'eau-de-vie en même temps qu'à la chaleur du climat de l'île. Elles ont la particularité d'échauffer la bile. Il ajoute que ces coliques ne sont autre chose que les coliques appelées « coliques du Poitou ».

A peu près à la même époque, Sydenham écrivait :

« *Apud Insulas Caribum notissima est colica Pictonum.* »

En 1717, Mounson Smith publie à Leyde une thèse : « *De colica apud Insulas Caribienses* ». J'ai cherché longuement cette thèse à la bibliothèque de la Faculté. Je ne l'ai pas trouvée, et je suis alors obligé pour en parler de me rapporter à ce qu'en dit Lefèvre.

Il dit que les symptômes de cette colique sont les mêmes que ceux de la colique de plomb; mais il l'attribue, comme Dellon, à des habitudes de débauche et d'ivresse.

Je puise encore dans l'ouvrage de Lefèvre... « Philippe » Fernin, médecin hollandais rapporte que la colique de » Surinam est la fameuse *Colica Pictonum*. Les créoles, dit-il, » l'ont surnommée *œuvre du diable*. Aux causes déjà énoncées » par ses prédecesseurs, il ajoute l'impression du froid. »

Le *Journal de médecine de Paris* de 1767 publie une longue analyse d'un ouvrage anglais : « An essay concerning the cause of the endemic colic of Devonshire, by George Backer ».

Backer commence par réfuter l'opinion de Musgrave et de Huxham qui attribuent cette colique à l'acididé du cidre qu'on boit dans le comté de Devon.

C'est lui, qui le premier émet la théorie saturnine de cette affection ; il l'attribue au plomb dont on se sert pour doubler ou sceller les moulins et les presses dans lesquels on écrase les pommes. Il cite comme appui à son opinion cinq expériences qui prouvèrent l'existence du plomb dans le cidre.

La première idée d'étiologie saturnine est donc donnée. De loin en loin nous la voyons reprise puis abandonnée, jusqu'au jour des travaux de Lefèvre. En 1777 Macbride, médecin de la marine anglaise, se range à l'opinion de Backer.

Campet, médecin navigateur, en 1784, dans un petit opuscule intitulé *Traité des maladies des pays chauds*, signale en quelques mots une colique qu'il a observée chez des nègres de Cayenne... Cette colique, tantôt venteuse, tantôt bilieuse, tantôt néphrétique aurait pour lui sa cause dans les variations de température... Cette colique ressemble assez, ajoute-t-il, à une colique spéciale aux plombiers.

Dans la même année Gardanne publie une brochure : *Maladies des Créoles en Europe*. Il s'étend assez longuement sur une espèce de colique qu'il a observée à bord des bateaux... Il décrit les symptômes, puis, il passe à l'étiologie. « Une odeur forte à bord des vaisseaux est celle de la cou-

» leur... Les créoles sont d'autant plus affectés que, vivant » avec les officiers, ils habitent comme eux des chambres » peintes...

» Il résulte quelquefois de cette infection une espèce de » colique dans laquelle les malades éprouvent des accidents » qui caractérisent celle des peintres, tels que la constipa- » tion, la rétraction du nombril, la paralysie des extrémités. »

Il développe son opinion un peu plus loin, et conclut en disant qu'il faut abandonner la théorie de l'âcreté de bile et recourir à la cause qui produit la colique des peintres.

En 1804, Cornus, ex-chirurgien de la marine, présente à Paris une dissertation *Sur la Colique nerveuse*, *suivie des aphorismes d'Hippocrate sur la diète*.

Ce travail ne nous dit pas grand chose et ne nous apprend rien ; mais puisque j'avais tant fait que le lire, j'ai voulu le citer, au moins au point de vue historique... C'est une suite d'observations sans commentaires... L'auteur cite pêle-mêle des cas de coliques survenus chez des soldats, des matelots, des peintres... Il ne dit rien de l'étiologie. « C'est » une maladie qui désespère le malade, alarme les assis- » tants, et embarrasse le médecin... » C'est ma foi peu, comme description.

Dans son *Traité de la Colique métallique*, publié la même année que la thèse de Cornus, Mérat maintient l'individualité de la colique sèche.

Dans une dissertation publiée à Paris, en 1809, sur la *Colique de Madrid*, Libron, chirurgien d'armée, après avoir donné la synonymie déjà très riche de l'affection, en fait une maladie toute dépendante du froid. Il réfute l'opinion de « El doctor don Ignacio de Luzuriaca » qui semble croire à une origine saturnine ; et il termine en proposant de donner à la colique de Madrid le nom de colique rhumatique.

Un autre vient après lui, à qui ce nouveau nom ne suffit pas... C'est Morthereux, qui, en 1816, passe une thèse sur la « Colique de Madrid ».

» On est généralement d'accord, écrit-il, que les signes patho-» logiques de la colique de Madrid sont les mêmes que ceux » de celle décrite par M. Mérat dans son « Traité sur la Colique » métallique ».

Après avoir relaté une ou deux autopsies, dans lesquelles il a trouvé « de l'inflammation intestinale » il propose de nommer la colique de Madrid « colique phlegmasique ou rhumatismale de la musculaire des intestins ». Un nouveau nom !... La synonymie marche, elle marchera encore, avec Segond, Fonssagrives... D'ailleurs nous le verrons plus tard.

Morthereux nous affirme que cette colique n'est certainement pas la colique métallique, parce que dans les déjections des malades, ou les résidus de l'estomac, on ne trouve pas de particules métalliques. Il cite Orfila, qui, parlant des poteries espagnoles et de leur vernis, dit ceci : « Les étamages » chargés de plomb jusqu'à partie égale, ne peuvent pas être » dangereux puisqu'il suffit au plomb d'être allié à l'étain » pour qu'il ne puisse se dissoudre ni dans le jus du limon » ni dans le vinaigre. »

Il termine son travail en donnant comme étiologie à la colique de Madrid les variations atmosphériques. Il recommande de se couvrir et prétend que les Européens portant ceinture de flanelle n'ont jamais eu d'accès de colique sèche.

Dans sa thèse parue à Paris en 1829 « Essai sur la Colique de Madrid », Voisin, chirurgien d'armée, considère cette affection comme une névralgie splanchnique.

Il termine par quatre propositions que je cite dans toute leur intégrité :

« I. — Il résulte des recherches faites jusqu'à ce jour, des » présomptions bien fortes en faveur de l'action de la tempé- » rature sur l'économie, comme cause déterminante de la » névralgie splanchnique.

» II. — L'altération du système nerveux ganglionnaire, » paraît donc due à la sensation produite par le froid : à » l'extérieur, sur la peau, à l'intérieur, sur la muqueuse.

» III. — Dans l'état actuel de la science, il semble peu » possible d'expliquer plus amplement, ou autrement, l'ac- » tion du climat.

» IV. — Douter et attendre, ce n'est pas borner la science ! » Chercher et trouver serait suivre l'exemple et partager le » bonheur de plus d'un maître. »

Que vient faire cette dernière proposition à propos de la colique de Madrid ?... J'ai bien cherché et j'avoue n'avoir pas réussi à trouver !...

En 1837, Segond, médecin en chef de la marine à la Guyane, publie une brochure sur la *Névralgie du grand sympathique*. Un nouveau nom !... La synonymie s'enrichit !. .

Cet ouvrage nous donne un historique assez clair quoique un peu trop rapide des études médicales publiées sur la question.

Segond commence par déplorer l'abondance des noms donnés jusqu'à ce jour à l'affection. Il se demande pourquoi ces appellations si diverses de colique végétale, sèche, du Poitou, etc., etc. Comme remède à cet inconvénient, il offre un nouveau terme : Névralgie du grand sympathique.

C'est au moins étrange !

« Abandonnant tout d'abord l'idée de l'inflammation, » écrit-il, l'idée d'un spasme nerveux s'offrit à mon esprit; » une sorte de constriction de l'intestin duodénum vint » d'abord remplacer la gastro-entérite que j'avais cru dis- » cerner. »

Segond, en effet, avait longuement développé cette opinion de gastro-entérite, dans la *Gazette des Hôpitaux*, en 1831. Il est très heureux de sa découverte, et nous fait part de sa satisfaction, dans les quelques lignes que voici :

« Arrivé à l'opinion de névralgie du grand sympathique » je crus avoir mis le pied sur un sol vierge et tout à fait » inconnu. » (Tel Christophe Colomb!) « Aussi la manière » dont je considérai la colique végétale m'apparut-elle comme » une découverte importante... Convaincu que je suis le pre- » mier qui ait atteint le but, je caresse cette pensée avec » toute la passion qui s'attache à une œuvre que l'on croit » seul avoir rêvée, et qu'on se flatte d'accomplir avec une » sorte d'originalité. »

Segond n'avait peut-être pas connaissance de la thèse de Voisin, passée en 1829, et dont j'ai parlé tout à l'heure... Il aurait pu y voir que l'idée de «névralgie splanchnique» avait déjà été émise et longuement commentée.

Enfin, continuons l'étude de son travail.

Il réfute, en passant, l'idée d'étiologie saturnine.

« La théorie de gastro-entérite saturnine, est une erreur choquante. » Il reproduit, d'après Mérat, le mode de développement sous forme épidémique de la colique végétale ; tandis que la colique saturnine a une forme sporadique.

Cette colique nerveuse, cette névralgie du grand sympathique, dit-il, en terminant, n'est due uniquement qu'aux changements brusques de la température.

« Dans son remarquable Traité sur les coliques de plomb, publié en 1841, Tanquerel des Planches, qui n'a jamais vu les pays chauds, souhaite de tout son cœur de voir élucider cette question de la colique sèche et de la colique de plomb.

En 1841, M. Raoul, médecin de la marine, professeur à

l'Ecole de Brest, publia un rapport de fin de campagne en Nouvelle-Zélande. Je profite de l'occasion pour dire ici la haute opinion que ses contemporains et ses élèves eurent de cet homme. Lefèvre en parle avec respect, Maisonneuve avec vénération. « Il fut enlevé trop jeune à l'affection de ses confrères et à la gloire de l'Ecole », dit Lefèvre. « La mort le ravit trop tôt à la science », écrit Maisonneuve.

Raoul écrivait donc, en 1841, qu'il croyait à l'étiologie saturnine de la colique sèche. Il n'affirmait pas encore, il croyait, et voulait plus tard faire des expériences concluantes. Il mourut trop tôt.

Mauguen, 3e chirurgien de l'*Erigone* passe, à Paris, sa thèse sur la « Colique végétale », en 1847.

Il parle de l'influence pernicieuse du climat, d'une haute température longtemps prolongée. Il attache également une influence assez grande à la nourriture, composée parfois de farine échauffée et de salaison américaine rancie.

Si cette dernière proposition était exacte, elle ne serait pas en faveur du médecin du bord, qui est chargé d'examiner et de recevoir toutes les denrées destinées à l'équipage.

Il n'accuse pas les végétaux. « En effet, dit-il, en mer nous n'avions pas de légumes. »

La véritable cause est, pour lui, l'action de la température, s'abaissant de 5° ou 6° la nuit.

Il parle aussi des eaux limoneuses du « Fleuve Bleu » que les matelots buvaient à terre, malgré toutes les recommandations qui leur avaient été faites.

« Livrés à la triple influence de l'ennui, d'une chaleur » énervante, d'effluves marécageux, et cela pendant trois » mois, nos hommes ont reçu cette modification profonde » qui les a rendu plus tard, si accessibles aux causes morbi- » fiques, et si faibles pour la réaction »

Il donne ensuite les symptômes, et parle surtout de paralysies.

« La colique végétale a la plus grande analogie, continue-» t-il, avec la colique de plomb dont les symptômes et les » complications sont les mêmes. On a dit que dans la colique » de plomb, le ventre était rétracté.

» Je l'ai vu naturel, rétracté, ballonné dans la colique végé-» tale. J'ai constaté tous les accidents produits par le plomb, » tels que paralysies, amauroses, convulsions épileptiques, » etc. Je crois qu'elle n'en diffère que par les causes. »

En 1848, nous trouvons, à Paris, la thèse de Mauduyt, médecin-major de la *Zélée* : « Des coliques des pays chauds». A tous les nombreux noms qui désignent cette affection, il préfère le terme de colique sèche plus en rapport avec les symptômes.

« Les plus atteints, dit-il, de nos matelots étaient des hommes à tempérament lymphatique, et surtout, dans l'ordre des spécialités, les chauffeurs, les cuisiniers, les mécaniciens. » La vraie cause pour Mauduyt, c'est la suppression de la transpiration par refroidissement subit, ou par l'action de l'humidité, à la condition toutefois que l'économie soit préparée par des conditions climatériques et peut-être même miasmatiques.

Il fait ensuite un long chapitre de diagnostic différentiel entre la colique sèche et la colique de plomb. « Au reste, dit-il, en terminant, c'est une méprise peu importante, les deux affections réclament le même traitement. » Cette dernière phrase est très jolie. Elle compte absolument pour rien les lois de l'hygiène, et le grand moyen de traitement, qui s'appelle la prophylaxie.

Dans sa thèse, passée à Paris en 1849 « Des Coliques nerveuses observées dans les pays chauds; ce qu'elles sont en réalité », Foussal, ex-chirurgien de la marine, commence

ainsi : « De toutes les maladies qui remplissent le cadre » nosologique, il n'en est, je crois, aucune qui ait été moins » étudiée que celle qui fait le sujet de cette thèse. »

Je ne partagerai pas cette opinion si je lis ce qu'écrivait, en 1872, M. le directeur Maisonneuve : « Par sa fréquence » même, ce sujet devint à la mode, et l'on peut dire que » pendant dix années consécutives, la moitié peut-être des » thèses des récipendiaires au doctorat appartenant à la » flotte, traite de la colique sèche. Les professeurs des Facul- » tés commençaient à en être fatigués, et trouvaient leur » position d'autant plus difficile à cet égard, que générale- » ment, ils différaient complètement d'opinion avec nos » jeunes médecins, et qu'ils se trouvaient assez embarrassés » pour soutenir leur manière de voir sur les faits qu'ils » n'avaient point eu l'occasion d'observer par eux-mêmes. »

Néanmoins, Foussal eut l'honneur, après Raoul, d'affirmer l'identité de la colique saturnine et de la colique sèche. Si les matelots sont atteints de cette affection, pour lui, c'est qu'à bord ils sont soumis à des influences plombiques. « Ils sont parfois même transformés en peintres », dit-il.

Il termine en disant : « M. Segond s'est trompé... La colique végétale n'est autre que la colique de plomb. »

Le *Bulletin de l'Académie de médecine* du 15 juillet 1851 nous donne un rapport fait sur l'ouvrage de M. Guépratte.

Pour M. Guépratte le nom de colique végétale est un nom erroné. Ce ne sont pas les végétaux ni les boissons fermentées qui sont la cause de cette maladie, ni même le vin plus ou moins frelaté par la litharge. Cette affection n'a rien de commun avec la colique de plomb. Elle consiste uniquement dans des lésions des deux systèmes nerveux : le ganglionnaire et le cérébro-spinal.

On le voit, c'est la théorie de Voisin et de Segond qui

reparaît un peu compliquée. Les seules causes de la colique végétale sont, pour Guépratte, dans les variations brusques de la température. Il termine son travail en réfutant la théorie de l'étiologie saturnine par l'opinion de Larrey et des médecins espagnols qui, dit-il, se défendaient avec indignation de l'idée de croire au plomb dans la nourriture de leurs soldats.

Une nouvelle thèse, en 1852, avec un nouveau nom : c'est M. Fonssagrives, notre grand hygiéniste, alors chirurgien de 1re classe, qui publie à Montpellier un travail sur « Une campagne faite à bord de l'*Eldorado* ». Pour lui, les désignations variées de colique sèche, colique végétale, barbiers, bériberi, etc., etc., pourraient être remplacées par le terme général de colique nerveuse endémique des pays chauds. Les conditions qui engendrent les maladies paludéennes lui semblent avoir une influence assez grande sur le développement de cette affection.

Il remarque en passant l'analogie symptomatologique qui existe entre la colique saturnine et la colique nerveuse, mais il ajoute bien vite que les causes qui les produisent sont bien distinctes.

« L'opinion qui rattache la colique sèche à l'intoxication » saturnine est toute gratuite, et les arguments les plus déci- » sifs se pressent pour la détruire. »

C'est Fonssagrives qui parle... et il parlera encore souvent ainsi... Aussi, comme il avait une grande autorité, comme on reconnaissait en lui un maître digne d'être écouté, la question de l'étiologie saturnine semble s'arrêter tout à fait, disparaître même jusqu'au jour où Lefèvre publia ses recherches.

La même année (1852), voit paraître une autre publication de Fonssagrives. Nous la trouvons dans les *Archives générales de médecine*.

C'est un article assez long sur la *Colique nerveuse des pays chauds*. L'auteur redonne là les idées de sa thèse avec quelques observations nouvelles.

En 1853, c'est Le Roy de Méricourt, un autre maître celui-là, qui passe sa thèse à Paris sur « l'Histoire médicale de la corvette à vapeur l'*Archimède* dans l'Océan Indien. »

« Pour nous, écrit-il, les causes qui tendent à amener » l'anémie, prédisposent aux coliques nerveuses, et c'est à » ce titre que la cachexie paludéenne a si souvent pour » conséquence la colique nerveuse.

» Ce qui explique à notre avis la grande fréquence des » coliques nerveuses à bord des bâtiments à vapeur, c'est le » dégagement plus abondant du gaz hydrogène sulfuré qui » détermine évidemment une altération lente du sang, et des » coliques, comme cela a été démontré dans l'épidémie des » mines d'Anzin. »

Pour lui aussi, l'étiologie saturnine doit être absolument laissée de côté.

« Comment, écrit-il, cent soldats seraient-ils pris de la coli- » que saturnine, parce qu'ils ont bu de l'arack et mangé du » riz où on aurait trouvé quelques traces de plomb. L'épidé- » démie a cessé, dit-on, quand on a supprimé l'emploi de cette » boisson. Mais *Post hoc, non ergo propter hoc.* »

Il termine en disant que cette prétendue colique saturnine n'était en réalité que de la colique nerveuse due aux changements brusques de température.

L'année 1855 voit paraître deux thèses de chirurgiens de la marine, l'une de Lecocq, sur la « Colique nerveuse », l'autre de Petit sur la « Colique sèche ».

Lecocq, deuxième chirurgien de la frégate *La Gloire*, se range absolument à l'idée de Fonssagrives, il partage son opinion. Il parle assez rapidement de Raoul, puis réfute l'idée de l'étiologie saturnine.

« Quant au liseré gingival observé par Raoul, dit-il, Fons-» sagrives ne l'a jamais vu, et moi je ne l'ai rencontré que » dans la moitié des cas. »

Petit, chirurgien major de la *Galathée*, ne veut pas du nom de colique nerveuse, il préfère celui de colique sèche. « C'est une affection apyrétique, nous dit-il, naissant sous » l'influence des conditions atmosphériques, ou autres encore » mal déterminées ; caractérisée par des coliques atroces » avec constipation opiniâtre, s'accompagnant de lésions plus » ou moins graves de la sensibilité et du mouvement, et pou-» vant se terminer par la mort. »

Il réfute l'étiologie saturnine, tout en reconnaissant l'identité de symptomatologie.

Pour lui, si les officiers sont plus atteints, c'est que leur esprit cultivé les rend plus accessibles aux passions et aux émotions tristes. Il insiste sur ces dernières qui anémient et affaiblissent l'organisme.

Les *Archives générales de médecine* publient en 1855 un article de Dutrouleau, depuis devenu médecin en chef. Il se range comme Lecocq aux idées de Fonssagrives, il croit à l'influence des miasmes palustres sur le développement de la colique nerveuse. Le plomb n'est en rien responsable. Toutefois « l'analogie entre les symptômes de la colique végé-» tale et ceux de la colique de plomb est tellement frappante » qu'une même description peut servir à plusieurs d'entre » eux. »

L'année suivante, en 1856, le directeur Rochard, publie dans l'*Union médicale*, un long article « De la non identité de la colique sèche et de la colique de plomb ». Rochard n'est certes pas un inconnu, et son opinion pouvait avoir une influence énorme. Un an plus tard, dans un remarquable article de la *Gazette hebdomadaire*, Fonssagrives mettait la

dernière pierre à cet édifice contre lequel Lefèvre allait se trouver tout seul, et que seul pourtant il arriva à renverser.

Rochard est frappé de la similitude des symptômes, mais il se refuse à croire à l'étiologie saturnine de la colique sèche parce que :

« 1° L'agent toxique n'existe pas à bord de nos navires sous » une forme qui lui permette de déterminer des accidents.

» 2° Parce que la maladie qu'on lui attribue se développe » dans des conditions qui excluent toute possibilité d'intoxi- » cation.

» 3° Parce que, si les deux affections se ressemblent par » leurs symptômes, elles diffèrent par la rapidité de leur » marche et la gravité de leur pronostic.

» Non, écrit-il plus loin, non, la colique sèche n'est pas » un empoisonnement saturnin. Si elle était due à cette » cause, nous ne nous laisserions pas empoisonner si béné- » volement et depuis tant d'années, nous, et tous ceux qui » nous entourent. Il y a longtemps que nous aurions décou- » vert l'agent toxique, et que l'autorité maritime aurait pris » les mesures nécessaires pour les faire disparaître ! »

Voici maintenant en 1857, l'article de Fonssagrives, dans la *Gazette hebdomadaire*, dont je parlais tout à l'heure. « Nature et traitement de la colique nerveuse endémique des pays chauds ». Il dit que le moment est venu, puisque les discussions relatives à l'étiologie saturnine de la colique végétale sont suspendues, et « que les partisans de l'identité » de ces deux affections semblent avoir compris la valeur » irréfragable des arguments opposés à leur manière de » voir, le moment est venu de spécifier d'une manière nette » pour prévenir toute contestation ultérieure, les caractères » qui distinguent la colique des pays chauds du groupe des » maladies saturnines » d'insister avec plus de détails

pratiques sur le traitement à opposer à une maladie qu'il a étudiée avec une prédilection particulière.

Il parle de l'unanimité des médecins de la marine sur le « non-saturnisme ».

« Feu le professeur Raoul qui avait défendu cette opinion » ruineuse y eût renoncé certainement plus tard, si une » mort prématurée n'était venu l'arrêter dans ses recher- » ches. »

Suit alors une critique assez vive de Tanquerel des Planches « qui ne connaissait point *de visu* la colique sèche ; » puis un vif éloge de Segond.

Il donne alors un tableau comparatif des deux maladies où tous les symptômes sont discutés un à un. Je crois nécessaire de donner ici ce diagnostic différentiel.

COLIQUES SÈCHES	COLIQUES SATURNINES
1° Début brusque.	Prodromes assez longs.
2° La colique ouvre toujours la scène; en même temps qu'elle cependant peuvent apparaître quelques névralgies.	Souvent l'arthralgie saturnine, la paralysie des membres ouvrent la scène.
3° L'embarras gastrique est un symptôme constant.	Symptôme inusité.
4° Le ventre conserve sa forme habituelle, quelquefois douloureux à la pression, souvent indolore.	Ventre rétracté en bateau, indolent à la pression.

COLIQUES SÈCHES	COLIQUES SATURNINES
5° L'anémie est le cachet constant de la colique nerveuse des pays chauds.	La peau a une coloration spéciale, distincte de l'anémie, teint plombé.
6° Les paralysies ne surviennent que consécutivement.	Elles peuvent précéder la colique de plomb.
7° L'encéphalopathie épileptiforme de la colique sèche est curable.	L'encéphalopathie saturnine est beaucoup plus grave, souvent mortelle.
8° Les muscles paralysés conservent leur contractilité.	Les muscles paralysés ne répondent pas à la stimulation faradique.

Il cite à la fin de ce tableau les vers sur les enfants de Niobé :

..... forma non duobus una.
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.

L'intervention du plomb dans la production de la colique sèche étant définitivement écartée on ne peut admettre pour expliquer son origine que l'une de ces trois opinions :

« 1° Elle est due à la température élevée des régions tro-
» picales ou aux vicissitudes du climat qui leur est propre.

» 2° Elle tient à la nature de l'alimentation de l'homme de » mer.

» 3° Elle dépend de la contamination de l'air par une infec- » tion quelconque. »

Eliminant tout de suite la deuxième hypothèse sur l'alimentation, il étudie l'action de la température et se demande comment elle peut agir.

Il nous dit alors qu'elle agit de deux façons, ou bien en modifiant l'organisme, ou bien en élaborant des germes infectieux. C'est à cette dernière manière de voir qu'il se rattache, d'autant plus qu'elle est pour ainsi dire partie inhérente de la troisième hypothèse, savoir que la colique nerveuse dépend de la contamination de l'air par une infection quelconque.

C'est donc un miasme qui est la cause primordiale, mais quel miasme ? Est-ce un miasme spécifique ? C'est peu probable; il est plus naturel de croire à l'influence du miasme palustre.

Oui, mais ce miasme palustre a des actions si différentes sur les individus ! L'un contracte la dysenterie, l'autre la colique sèche. Y a-t-il donc une variété de miasmes paludéens propre à la colique sèche ? Peut-être...

Il termine l'article en parlant du traitement par la belladone.

En somme, on le voit, ce travail est une œuvre très sérieuse, qui eut à cette époque une influence considérable sur l'opinion des médecins de la marine. La voix de Fonssagrives était une voix à écouter, ses idées, des idées à suivre. Aussi nombre de praticiens persuadés par des arguments présentés avec la clarté et la bonne foi évidente de Fonssagrives, s'inclinèrent-ils, et la théorie de l'étiologie saturnine un moment relevée par Foussal et Raoul, retomba-t-elle écrasée par l'argumentation du professeur d'hygiène.

En 1858, M. Morache publie dans la *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale*, trois observations qu'il avait recueillies, comme aide-chirurgien, à bord de la corvette l'*Embuscade* pendant une campagne sur le Pacifique.

Il termine l'article par les conclusions suivantes :

« 1° L'origine saturnine invoquée encore aujourd'hui par » plusieurs auteurs et en particulier par les médecins de la » marine doit, je crois, être rejetée. Il faut l'attribuer, » ainsi que l'indiquent MM. Segond, Guépratte et Grisolle, » aux variations brusques de température.

» 2° Sous le rapport des symptômes, la colique sèche se » rapproche complètement de la colique saturnine.

» 3° La première indication du traitement a toujours été » pour nous de combattre la névralgie. »

L'année 1858 voit également paraître une thèse à Montpellier sur la « Colique sèche ». Ce n'est qu'un exposé et une paraphrase des idées de Fonssagrives. L'auteur, Félix Pipy, était chirurgien de deuxième classe.

Telle est l'histoire de la colique sèche avant Lefèvre. Est-elle absolument complète? Non. Je n'ai pas cité tous les travaux écrits sur la question par les médecins de la marine. Je ne les ai pas tous analysés, soit que je n'ai pu me les procurer, soit que, les ayant lus, je n'ai trouvé chez eux que des idées anciennes, déjà émises, qui n'ajoutaient rien au sujet.

C'est ainsi que j'ai passé sous silence les thèses de Letersec (Montpellier 1855), de Vastel-Lemarie (Montpellier 1851), de Delarue qui écrivit en 1855 ses observations recueillis sur la *Thisbé*, aux Marquises, de Badour (Paris 1857), de Daullé qui publia à Paris ses observations de colique nerveuse recueillies à Madagascar, etc., etc.

Et maintenant, quel est le résumé général de cette histoire de la colique sèche avant Lefèvre? Le voici : La colique sèche

est une maladie, la colique nerveuse en est une autre. A peine sont-ils deux ou trois pour protester. Le moment est venu pour Amédée Lefèvre de paraître au grand jour et d'entamer la lutte.

§ II. — Lefèvre et la colique sèche

Les choses en étaient là, la discussion semblait morte, la victoire paraissait rester tout entière aux partisans de l'individualité de la colique sèche, lorsque, en 1859, Lefèvre publia son premier ouvrage sur la question. Il avait préparé ses arguments, il avait recueilli ses notes, analysé les faits sans bruit, sans tapage, et ce n'est que lorsqu'il eut la certitude, qu'il lança son livre dans le monde scientifique :

Recherches sur les causes de la colique sèche à bord des navires de guerre et sur les moyens d'en prévenir le développement, tel est le titre que le directeur du service de santé de Brest donna à son traité. Ce traité, d'ailleurs, n'avait pas été écrit pour être publié; c'était au début un mémoire adressé au ministre de la marine. Il ne l'a publié qu'après avoir reçu l'approbation ministérielle et avoir su les réformes qu'il allait provoquer.

« La publication de mon travail, dit-il à la fin de la pré-» face, était un devoir que j'avais à remplir envers les obser-» vateurs éclairés et consciencieux dont j'ai pu combattre les » opinions, mais dont j'ai toujours respecté la bonne foi et la loyauté. »

Le premier chapitre de ce travail a pour titre : *Historique. Appréciation des travaux antérieurs.* Je crois qu'il est tout au

moins inutile de venir ici analyser ces quelques pages. J'ai fait dans la première partie de ce chapitre de ma thèse un très long historique... Aussi après avoir dit que Lefèvre parcourt rapidement l'histoire médicale, et cite les opinions nombreuses et diverses des médecins, sur la question, je passerai au second chapitre.

Appréciations des quantités et des conditions dans lesquelles le plomb et les divers composés plombiques se trouvent à bord des navires, et de la part d'influence qu'ils peuvent avoir sur le développement des coliques sèches, tel est le titre.

Il est très curieux, il est très intéressant de suivre Lefèvre dans ses recherches. On ne peut assez admirer la ténacité, la patience qu'il a fallu à cet homme « pour peser en » quelque sorte, comme dit Maisonneuve, chaque molécule » plombique, et la poursuivre sous toutes les formes qu'elle » pouvait affecter jusqu'au moment de sa pénétration dans » l'organisme. »

Rochard dit : « Le plomb n'existe pas à bord de nos navires » sous une forme qui lui permette de produire une intoxica- » tion. » Lefèvre, avec des faits, va essayer de prouver le contraire. Et d'abord, il nous donne des chiffres. C'est très puissant un chiffre, c'est très clair, et ce ne peut prêter à la moindre ambiguité ! Un vaisseau à vapeur de 90 canons ne demande pas moins de *13,226 kil.* de plomb pour sa cons truction, et les divers aménagements du bord. On est d'abord stupéfait de ce chiffre, et on se demande tout naturellement à quoi peut servir tout ce plomb ? Lefèvre va nous le dire : « Ce plomb est distribué dans toutes les parties du navire et » façonné soit en tuyaux, soit en bassins de formes et de » dimensions variables, soit en lames plus ou moins épaisses, » destinées à garantir et à protéger des surfaces plus ou » moins étendues des murailles ou des ponts. Ainsi dans les

» parties profondes du navire, les soutes aux poudres sont » complètement revêtues de feuilles de plomb, l'emplace- » ment des cuisines, ceux des fours, des cages à poules » reçoivent un revêtement du même métal. Les trente-deux » hublots par lesquels l'air et la lumière pénètrent dans les » chambres des officiers ont également une garniture de » plomb. »

Nous apprenons ensuite que l'on peut calculer l'étendue de ces plaques ou revêtements de plomb; et la trouver égale à quatre-vingt mètres carrés, pour un vaisseau de quatre-vingt-dix canons.

Et continuant son argumentation très serrée, l'auteur nous parle de l'action sur le plomb, de la chaleur associée à l'action de l'humidité. Ce métal se transforme en carbonate de plomb et peut alors, tout à son aise, faire son œuvre de poison.

Mais, s'il n'y avait à bord que du plomb métallique ! Il y a encore les oxydes, les sels plombiques. Avant 1852, il entrait sur un vaisseau de quatre-vingt-dix canons, *5,000 kil.* de céruse. Le minium entre pour un poids de 853 kil. Et les siccatifs à la litharge, et le mastic pour la vitrerie ?

Est-ce que tout cela n'est pas du plomb ?... Il précipite ainsi les preuves, il accumule les faits, il cherche, il pèse, il trouve partout le corps du délit.

Il explique, plus loin, pourquoi les officiers mélancoliques, « en proie aux idées tristes », sont plus atteints que les autres. Petit, en 1855, avait insisté sur ce point, en disant que ces idées noires anémient les individus et les rendent plus aptes à contracter la colique sèche.

Pour Lefèvre, l'explication est plus simple. Les officiers mélancoliques sont plus souvent atteints, parce qu'ils vivent plus souvent seuls dans leur chambre et que leur chambre est peinte avec des composés du plomb.

Il passe aux bateaux à vapeur, et nous dit que dans une machine de six cents chevaux, il entre 860 kil. de matières plombiques.

En voici le détail :

Plomb métallique.....	500 kil.
Litharge.....	60 —
Minium.....	150 —
Céruse.....	150 —

C'est ce qui explique encore ce phénomène qui paraissait étrange à ses devanciers, que les mécaniciens, les chauffeurs fussent plus particulièrement que les autres atteints par la colique sèche.

Après cette première partie du chapitre où il a rapidement énuméré les preuves de l'existence du plomb à bord, Lefèvre va nous promener pour ainsi dire de la quille au grand mât, il va nous faire voir chaque appareil, chaque pièce du bateau, il va nous montrer le plomb, nous le faire toucher du doigt.

C'est d'abord par les *cuisines et appareils distillatoires* qu'il va commencer.

« L'introduction de ces appareils dans le service usuel des » navires a réalisé, comme on l'a dit, un des progrès les » plus remarquables de l'hygiène nautique; mais elle a » multiplié, il faut le reconnaître, les chances de l'introduc- » tion de particules saturnines dans l'économie animale de » ceux qui font usage de l'eau de mer distillée. »

Il parle d'une expérience faite par M. Vincent, pharmacien en chef, sur l'eau recueillie dans un appareil distillatoire. « L'eau a été colorée en noir par l'acide hydrosulfurique. » Il en conclut que cette coloration de l'eau est due dans les cas ordinaires à l'alliage (plomb et étain) employé pour la confection des chapitaux, des serpentins et dans ce cas-ci à l'étamage.

Plus loin, nous lisons le rapport d'un capitaine du commerce qui, ayant observé de la colique sèche à son bord, eut l'idée de l'attribuer à sa cuisine distillatoire. Il fit enlever un tuyau de plomb : il le trouva décomposé « en molécules noirâtres ». De ce jour-là, la maladie disparut peu à peu. « Je suis persuadé, dit ce capitaine, que sans l'enlèvement » de ce tuyau, j'aurais perdu la moitié de mon équipage à la » mer. » Il cite d'autres faits se rapprochant de celui-ci et rapportés par Duchenne (de Boulogne), par Barbet (de Bordeaux), par le docteur Maire (du Havre), etc.

Après avoir ainsi exposé les dangers des appareils distillatoires de l'eau de mer, Lefèvre passe aux *pompes à eau douce*. Là encore, il y a du plomb.... Heureusement que peu à peu, les tuyaux faits avec ce métal sont supprimés, et qu'à l'heure où il écrit il n'y a guère plus que quinze bateaux ayant encore des pompes à eau douce avec tuyaux de plomb.

L'*étamage* des pièces des appareils distillatoires : chaudrons, serpentins, etc., est encore une source de dangers. On se sert de cuivre étamé et la proportion de plomb qui entre dans l'alliage est considérable.

Les *charniers* également, qui contiennent dans leur intérieur des tubes aspirateurs, peuvent devenir une source d'intoxication. On avait, au début, prescrit des tubes et des biberons en verre fort, puis des tubes en fer blanc et des biberons en verre fort... Jamais ces dispositions n'ont été observées et Lefèvre nous dit avoir fait déposer à l'École de médecine de Brest des siphons en plomb provenant du vaisseau l'*Hercule*.

Ces tuyaux de plomb, dans les pays chauds, devenaient très dangereux, car il est un règlement qui prescrit d'ajouter à l'eau des charniers « un mélange de vinaigre ou de jus de

citron, d'eau-de-vie et de sucre. » Il se produit alors rapidement des sels plombiques et l'intoxication devient alors certaine. Voilà bien l'explication des épidémies de colique sèche dans les pays intertropicaux. Et, répondant à l'objection de ses devanciers qui disaient que si tel bateau avait été frappé par la maladie, tel autre, dans des conditions semblables, avait été indemne, Lefèvre continue : « Comme l'action de » l'acidulage sur ces tubes, est aussi variable que les modes » suivis pour l'opérer, on ne doit pas être étonné de la varia- » bilité des effets produits, et d'apprendre que des navires » qui se trouvaient dans des conditions en apparence sem- » blables, ont été traités différemment par la maladie. »

Il est vrai, dit il ensuite, que sur pas mal de navires les siphons en plomb ont été remplacés par des siphons en fer-blanc. Mais là encore, sur chaque siphon, il entre 20 grammes de soudure, contenant parties égales de plomb et d'étain.

Suit la relation d'expériences faites par un pharmacien en chef pour préciser le degré de saturnisation de l'eau des charniers. Je donne ici les résultats :

1° L'eau après avoir traversé les siphons en plomb est chargée de 32 milligrammes de ce métal par litre ;

2° Celle qui a parcouru des siphons en fer-blanc terne en a pris 115 dix-milligrammes ;

3° L'eau provenant des charniers garnis de siphons en fer-blanc brillant en a retenu 67 centi-milligrammes.

Il y a donc, quelle que soit la composition des siphons, un danger d'intoxication pour les hommes qui en font usage

Autre source d'empoisonnement : on se sert à bord de *vases en étain*, contenant plus de 10 0/0 de plomb.

L'eau nécessaire aux besoins de l'équipage est contenue dans des *caisses en fer*, *recouvertes de zinc* à l'intérieur comme à l'extérieur. Le zinc s'oxyde à la mer, et comme on

trouve aujourd'hui des zincs contenant du plomb, on voit le danger. Par exemple, nous dit Lefèvre « des besoins pres- » sants forcèrent, il y a peu de mois, d'admettre en recette » pour le port de Brest des zincs contenant 3 0/0 de plomb. »

« D'après cette longue énumération, continue-t-il, on voit ce qu'avait de fondé cette assertion du professeur Raoul « le plomb se trouve partout à bord des navires de guerre. »

Et la colique sèche à terre ?... Elle s'explique aussi très bien, par l'usage des objets d'étain, des caisses à eau zinguées, par l'habitude que l'on a de conserver les boissons fermentées dans des poteries de terre vernie ; enfin, une dernière cause très fréquente, c'est la coutume que l'on a de boire de l'eau de pluie qui a coulé sur des toitures, dans des conduits, la plupart du temps plombifères et souvent peints au plomb.

Tel est le deuxième chapitre de Lefèvre. On est tout étonné de voir comment chaque objection, il la réfute, chaque proposition il la prouve, chaque molécule de plomb il la décèle.

Le chapitre III est un chapitre assez long qui a pour titre : *Appréciation des faits relatifs au développement de la colique sèche observés sur tous les points du monde soit à terre, soit à bord des navires.*

Au début de ce chapitre, Lefèvre rapporte les opinions de tous les pathologistes qui ont écrit sur le plomb. Pour eux l'intoxication saturnine est une intoxication lente qui se fait peu à peu, sans grands phénomènes au début. Tel est l'avis de Tanquerel des Planches, de Grisolle, de Hisern, etc. C'est ce qui explique pourquoi les plus petites quantités de ce métal absorbées tous les jours arrivent à produire de terribles accidents.

Nulle part les conditions d'absorption du plomb ne seront aussi favorables que chez l'homme de mer, qu'il soit à bord,

ou dans les pays chauds. L'organisme est affaibli par des fatigues de toute sorte, là où les miasmes des marais engendrent les fièvres les plus graves, il n'est pas étonnant de voir d'autres poisons agir avec énergie.

Les hommes sont enfermés dans des lieux privés de lumière, la température devient très élevée, la peau est humide, les pores toujours béants ne demandent qu'à retenir et absorber les poussières plombiques et les émanations saturnines qui sont suspendues dans l'atmosphère.

De plus, l'usage du sel, des viandes salées ne prédispose-t-il pas aux accidents causés par l'ingestion des préparations saturnines ?... Cette théorie de Mialhe expliquerait bien des épidémies de colique sèche.

Après cette entrée en matières, Lefèvre va parcourir une à une les contrées où sévissait la colique sèche; nous allons pouvoir le suivre et écouter ce qu'il nous va dire des fameuses épidémies de cette affection.

Il commence par la Guyane. Il faut reconnaître d'abord, écrit-il, que la colique sèche n'est pas aussi fréquente sur cette partie du continent américain qu'ont bien voulu le dire Fernin, Campet et Segond. Les vingt-trois rapports qu'il a pu consulter, de 1818 à 1858, ne mentionnent que très peu de cette affection. Il nous cite une expérience personnelle : « De 1820 à 1822, étant chirurgien-major d'un brick attaché » à la station, je n'ai pas observé un seul cas de colique » sèche, ni à bord, ni à terre. »

De même pour M. Daniel, chirurgien de 1re classe qui dans les deux années passées à la Guyane, n'a pu observer dans tout le personnel des soldats et du bagne que treize cas de colique sèche. Voici d'ailleurs ses propres paroles : « Je puis » affirmer que la colique sèche figure dans le cadre nosologi- » que pour la plus petite proportion des maladies que je suis » appelé à traiter. »

On peut répéter pour les navires en station à la Guyane ce que l'on vient de dire pour les hôpitaux ou les casernes situés à terre.

Aux Antilles, la colique sèche très fréquente autrefois, d'après les anciens auteurs, a un peu diminué aujourd'hui. Sur les bateaux de la station navale on en voit quelques cas à bord du *Tarn*, du brick le *Beaucis*, du vapeur le *Météore*. En 1843, la frégate l'*Africaine* envoya à l'hôpital 203 hommes atteints de colique sèche, plus des trois quarts de son équipage. Les officiers étaient indemnes, les matelots seuls étaient atteints... Explication de ce fait : « Les charniers avaient des siphons en plomb. » La même cause produisit les mêmes effets à bord de la frégate la *Thétis* et le vapeur le *Phoque*. Une preuve évidente, c'est que les différents médecins-majors de ces deux bateaux, ayant fait enlever les siphons en plomb, l'épidémie cessa.

Nous quittons l'Amérique pour aller maintenant au Sénégal et aux établissement français de la côte africaine occidentale. Là, comme ailleurs, la colique sèche est beaucoup moins fréquente à terre qu'à bord des bateaux de la station « parce que c'est à bord surtout, que les hommes se trouvent soumis aux influences saturnines. »

Parmi les cas observés au Sénégal, dit le docteur Thèze, chirurgien de 1re classe, la plupart se rapportent aux marins arrivés malades dans la colonie.

En somme dit Lefèvre « la rareté des cas de colique sèche » à terre, dans les lieux les plus insalubres d'Afrique, où les » miasmes paludéens sont si nombreux est un puissant argu- » ment à opposer aux partisans de l'origine miasmatique de » cette maladie. »

A bord des bateaux de la station au contraire, la colique sèche se montre plus fréquente : ainsi nous voyons des cas

assez nombreux signalés dans les rapports des médecins-majors de la *Triomphante*, du *Caraïbe*. La maladie prend une forme beaucoup plus répandue à bord de l'*Amarante*, de la *Cigogne*, de la *Pénélope*, etc.

En revanche, pendant les années 1854 et 1855, l'équipage de la frégate l'*Héliopolis* fut presque complètement indemne. La raison : elle n'avait pas de cuisine distillatoire, et l'eau n'était pas mise au charnier lorsqu'on rationnait les hommes.

A Madagascar, dans l'Inde, dans l'Indo-Chine nous allons observer les mêmes faits et voir Lefèvre en tirer les mêmes conclusions.

En 1657, le chevalier de Flacourt parle d'un *mal de terre* qui sur la côte orientale d'Afrique est caractérisée par une grande colique et un grand vomissement.

Après lui, pendant bien des années, jusqu'en 1840, dans tous les rapports des médecins on ne voit rien ayant rapport à la colique sèche.

En 1843, M. le chirurgien de la marine Daullé en note quelques cas, mais, néanmoins, dit que c'est assez rare. Dans l'Inde, aux Comores, à Bombay, à Ceylan, dans l'Indo-Chine, M. le médecin de 1re classe Vastel-Lemarié en note quelques cas.

Si la maladie est peu fréquente à terre, les rapports des chirurgiens qui ont fréquenté ces parages, nous feront connaître le degré de fréquence et de gravité de la colique sèche sur les navires français qui les visitèrent.

En 1820, à bord de la *Panthère*, en rade de l'île Bourbon, on note 10 cas. En 1844, à bord de l'*Erigone*, 407 cas y compris les récidives fournis par un effectif de 333 hommes.

Les médecins du bord, MM. Ragot et Mauguen les expliquent par l'action de la température. Et seuls. furent atteints les hommes qui buvaient l'eau des charniers!

La corvette le *Berceau*, à Mayotte, fut également le théâtre d'une épidémie de colique sèche, de même l'*Archimède*, le *Crocodile*.

Au contraire, la frégate la *Sybille* qui fit une campagne de 1209 jours et perdit dans ce voyage 123 hommes de son équipage, après avoir éprouvé les maladies les plus graves des pays chauds, rentra à Brest sans avoir eu un seul cas de colique sèche.

« Cette frégate n'avait, il est vrai, dit Lefèvre, ni cuisine » distillatoire, ni tuyaux en plomb pour sa pompe à eau » douce, et son équipage fut souvent rationné pour l'eau. »

De même pour la frégate la *Virginie*.

Au contraire, la corvette de 1er rang la *Constantine*, faisant le même voyage que les deux bateaux précédents, soumise par conséquent aux mêmes influences climatériques, présenta des cas très nombreux de colique sèche à son bord. Il est vrai que les siphons de ses charniers étaient en zinc plombifère.

Lefèvre consulte ensuite les rapports venant des établissements français de l'Australie et de la Polynésie, des stations du Pacifique et de l'Océanie.

L'*Astrolabe* eut quelques malades; la corvette l'*Aubè* qui stationna en Nouvelle-Zélande, de 1840 à 1843 et dont M. Raoul était médecin-major, eut 17 cas de colique sèche. Il est vrai, continue Lefèvre, que ce navire est le premier de la marine qui ait été pourvu d'une cuisine distillatoire et que les tuyaux qui conduisaient l'eau douce à la cale, étaient en plomb.

La frégate la *Danaë* également eut de nombreux malades. Les siphons de ses chaudières étaient en plomb. Idem pour la corvette la *Meurthe*. Ce sont les médecins-majors de ces différents bateaux qui ont donné les renseignements. Malgré

cela, ils attribuaient la maladie aux variations de température.

D'après les statistiques de Lesson, chirurgien chef à Taïti, il a pu constater, de 1844 à 1849, qu'il y avait eu immunité complète pour les soldats et les personnes vivant à terre. Parmi les marins, au contraire, le nombre des malades fut considérable. Où donc est l'influence de la température et des miasmes?

Lefèvre continue ainsi ses recherches. J'ai fait la somme des rapports qu'il a eu à consulter. On arrive au chiffre de 250.

Il nous mène sur les côtes du Brésil, de la Plata, à Terre-Neuve; de là il prend les ports de commerce français et anglais : Nantes, Marseille, Bordeaux, le Havre, etc., et il trouve partout les mêmes résultats... beaucoup moins de coliques à terre qu'à bord; il finit toujours par découvrir la cause saturnine de l'affection.

Il termine ce chapitre par des conclusions qu'il se propose d'analyser dans le chapitre suivant :

Ce chapitre, le IV de l'ouvrage, a pour titre : *Appréciation des conclusions du chapitre précédent, et des causes à l'influence desquelles on attribue la colique sèche des pays chauds.*

« Le nombre et la nature des faits apportés dans les deux » derniers chapitres, ne peuvent laisser de doute sur les » sources variées d'intoxication saturnine existant à bord » des navires de guerre, et sur l'action qu'elles exercent » depuis longtemps sur la santé de nos marins. »

Il désire, dans ce chapitre, faire ressortir combien les causes particulières auxquelles on attribue une influence exclusive dans la colique sèche, sont susceptibles d'être contestées :

1° *La température.* — L'influence de la température exté-

rieure sur le développement de la colique sèche, est un caractère qui lui est commun avec l'intoxication plombique. Tous les auteurs qui ont écrit sur les maladies du plomb ont remarqué ce fait, — en particulier Gintrac.

2° *Influences climatériques et météorologiques.* — Comment comprendre ces épidémies à bord de bateaux qui étaient à cent mètres du rivage, tandis qu'à terre, il n'y avait pas de malades, — si l'on croit à l'influence du climat, si cette maladie épargne habituellement les hommes vivant au milieu des marais, et qu'elle concentre son action sur l'équipage d'un navire qui en est éloigné, les miasmes palustres sont évidemment étrangers à sa production.

3° *Influence des vicissitudes thermométriques.* — La colique sèche serait due au passage subit du froid au chaud, ou plus fréquemment du chaud au froid, disent quelques médecins. Mais toutes les maladies, même en Europe, pourraient s'expliquer ainsi. Le chaud et froid, est classique même en Europe !

4° *Influence miasmatique. — Anémie.* — C'est la théorie de Fonssagrives et Dutrouleau. Ils se basaient sur ce fait que la colique sèche ne se développait que dans les pays à fièvre intermittente. Et pourtant on en a vu à Taïti, en Nouvelle-Zélande. Il n'y a pas de fièvre dans ces pays-là.

L'anémie, que Dutrouleau croit être la cause de la colique sèche, ne serait-elle pas plutôt l'effet même de la colique saturnine ?

Si la cause spécifique de cette maladie résidait dans le prétendu marais artificiel de la cale, pourquoi était-elle aussi rare autrefois, alors que la mauvaise tenue des navires était à peu près générale ? Pourquoi s'est-elle multipliée depuis ?

5° *Influence des boissons alcooliques et des excès de toutes sortes.* — Lefèvre croit très bien à l'influence de l'alcoolisme.

En effet, les recherches des toxicologistes ont démontré l'altération des alcools par le plomb. En 1855, Smith constata dans les usines la présence du plomb dans les gouttières, les rebords, les tuyaux des bouilleurs!

Cette cause était ignorée de beaucoup, mais alors pourquoi affirmaient-ils si fort la non présence du plomb.

Il passe alors à *l'influence des moyens de traitement.* La symptomatologie complète des deux affections ne peut être niée; quoi d'étonnant que les mêmes agents thérapeutiques donnent des succès dans les deux maladies. « Les médica-» ments qui réussissent contre l'une de ces maladies, dit-il, » sont favorablement employés contre les deux, et ceux qui » restent inefficaces pour l'une, restent aussi sans résultats » pour l'autre. »

Le chapitre V de l'ouvrage s'occupe des mesures préventives et hygiéniques qui devraient être ordonnées afin de prévenir l'influence des produits saturnins.

Ce n'est pas tout d'indiquer qu'il y a à bord des navires des causes fréquentes, très fréquentes d'intoxication saturnine, il faut aussi indiquer les moyens de les supprimer. Les mesures indiquées par Lefèvre se divisent en deux : les unes préventives, consistent à réduire le plus possible les quantités de plomb métal ou de produits saturnins employés sur nos vaisseaux ; les autres consistent à prévenir ou à combattre l'action pernicieuse de celles qu'on sera forcé d'y conserver.

1° *Mesures préventives.* — Il faut diminuer beaucoup la quantité du plomb à bord, compléter la réforme si heureusement commencée par la substitution du blanc de zinc à la céruse, remplacer le minium par une substance qui n'exercerait aucune influence mauvaise sur la santé des ouvriers.

Dans la cuisine, les appareils distillatoires, les charniers, les caisses à eau, il faudra remplacer les tuyaux de plomb

par des tuyaux de cuivre, de caoutchouc, de fer. Les biberons des charniers seront en corne, en verre, en porcelaine.

Eh! mon Dieu! ne pourrait-on pas supprimer les charniers, réceptacles à matières organiques. Il faudra, enfin, veiller à l'étamage, aux boîtes à conserves, etc.

3° *Prophylaxie. — Soins hygiéniques.* — C'est ici que le médecin devra prendre à cœur son rôle d'hygiéniste. Il devra veiller sur les hommes, leur montrer les avantages des lotions fréquentes, analyser souvent l'eau du bord, interdire aux chauffeurs et mécaniciens de prendre leurs repas dans les lieux où ils travaillent.

Tel est, en somme, le livre de Lefèvre. Cette analyse incomplète peut-être de cet ouvrage pourra-t-elle en montrer la valeur, en faire voir le sens judicieux et pratique. Tout y est : la preuve de l'existence du plomb à bord, la preuve de son action sur le développement de la colique sèche, la réfutation des objections faites par les partisans de l'individualité de cette maladie, les moyens de la prévenir.

L'émotion fut grande dans la marine quand ce livre parut : témoin cette lettre du ministre de la marine au préfet maritime de Brest :

« Monsieur le préfet, dans un mémoire que vous m'avez » récemment transmis, M. le Directeur du service de santé à » Brest, après avoir exposé les causes auxquelles il attribue » le développement de la colique sèche à bord des bâtiments » de guerre, formule diverses propositions sur les modifica- » tions qu'il conviendrait d'apporter à certains objets du ma- » tériel naval.

» Après avoir examiné attentivement ces propositions, » j'ai reconnu qu'il y avait lieu d'adopter les mesures sui- » vantes :

» 1° Les tuyaux servant à la conduite de l'eau douce à bord

» des bâtiments de guerre seront, à l'avenir, exécutés en fer, » partout où les contours à parcourir n'exigeront pas absolument l'emploi des tuyaux en plomb.

» 2° On renoncera complètement à l'usage suivi dans » quelques ports, de zinguer l'intérieur des caisses à eau.

» 3° On se conformera rigoureusement aux dispositions de » l'ordonnance du 28 février en ce qui concerne l'étamage des » ustensiles servant à préparer ou à contenir des boissons » alimentaires, et le titre et l'alliage des vases d'étain en usage » dans la marine.

» 4° Les tubes des siphons et charniers seront désormais » exécutés en bois et faciles à démonter. Les embouts ou » suçoirs seront en buis.

» Je ne terminerai pas cette dépêche sans vous prier de » vouloir bien témoigner à M. Lefèvre l'intérêt avec lequel » j'ai accueilli son consciencieux travail sur cette importante » question de l'hygiène navale.

» Signé : Hamelin,
» *Amiral, ministre de la marine.* »

Dans une autre dépêche ministérielle, adressée à tous les préfets maritimes des ports de guerre, nous trouvons les articles suivants :

Article premier

« Les ustensiles et vases de cuivre ou d'alliage de ce métal » devront être étamés à l'étain pur et entretenus en bon état » d'étamage.

ART. II

» L'emploi du plomb, du zinc et du fer galvanisé est interdit » dans la fabrication des vases destinés à préparer, à con- » tenir ou à mesurer les substances alimentaires ou les » boissons.

ART. III

» Les tuyaux et robinets pour conduites d'eau, vin ou autres » liquides devront être préférablement en fer ou soigneuse- » ment étamés si on les fait en cuivre.

ART. IV

» Les vases d'étain employés pour contenir, préparer ou » mesurer les substances alimentaires ou les liquides ne » devront contenir au plus que 10 0/0 de plomb ou des autres » métaux qui se trouvent ordinairement alliés à l'étain du » du commerce.

» Signé : HAMELIN,
» *Ministre de la marine* »

Ce livre de Lefèvre renversait tellement les vieilles théories, était en désaccord si absolu avec les idées d'alors sur la colique sèche, qu'il devait bien s'attendre aux critiques, aux objections.

Ce fut M. le médecin en chef Dutrouleau qui, en 1860, publia dans la *Gazette hebdomadaire* une *Analyse et appréciation du livre de M. Lefèvre.* — M. Dutrouleau était un de ces hommes qui tiennent à leur idée tant qu'ils la croient bonne, qui la défendent, qui la soutiennent... Mais c'était aussi un loyal, et nous le verrons en 1861 commencer à hésiter, puis en 1868 reconnaître franchement que Lefèvre avait raison. — Il nous offre un bel exemple d'honnêteté et de loyauté scientifiques.

L'analyse est faite chapitre par chapitre, page par page, pour ainsi dire.

Lefèvre trouve à bord des causes multiples d'intoxication saturnine, mais le plomb que l'on trouve à bord est presque toujours du plomb métallique. Lefèvre cherche trop, il veut trop trouver le plomb.

« Cette exhibition, dit-il, est faite avec trop de complaisance, et plutôt par l'hygiéniste qui signale les moindres » dangers que par le pathologiste qui élucide un point de » doctrine. »

Dutrouleau reproche ensuite à Lefèvre de n'avoir pas consulté les statistiques et les rapports officiels des hôpitaux de nos colonies. Il prend alors chaque pays, et affirme l'endémicité de la colique.

« Cette question de l'endémicité, continue-t-il, M. Lefèvre » nous paraît plutôt la trancher par la négative, que la résoudre par des preuves suffisantes. Nous lui demandons la permission de lui faire quelques observations générales ayant » seulement pour but de lui signaler les causes d'erreur qui » ont pu le conduire à des conclusions trop absolues. »

Il discute les rapports, il prétend que Lefèvre y a vu ce qu'il voulait y voir, qu'il raisonne trop. « Malheureusement, » les questions d'étiologie ne se décident pas avec le seul » raisonnement. »

Il reconnaît toutefois ensuite que le livre pourra servir; il trouve que les recherches de Lefèvre pourront être très utiles; mais il lui reproche une dernière fois d'être trop exclusif.

Les conséquences de cet exclusivisme peuvent être sérieuses, et alors il termine l'article ainsi :

« En attendant, le repatriement des malades est la meilleure » mesure prophylactique contre la colique des pays chauds, » et l'administration de la marine n'a pas retiré aux veuves » de marins la pension à laquelle leur donne droit la qualifi- » cation d'endémique ajoutée à la colique sur les certificats » de décès.

» Ces considérations suffiraient au besoin pour faire com- » prendre l'inconvénient de trancher avec précipitation et » d'une manière trop concluante la question d'identité de la » colique saturnine et de la colique sèche. »

A cette critique, poste pour poste, courrier par courrier pour ainsi dire, Lefèvre a répondu par une lettre publiée la même année (1860) dans le même journal, *Gazette Hebdomadaire*. Il commence par remercier Dutrouleau des lignes où il est dit que son travail pourra servir à la marine, mais il lui demande l'autorisation de lui soumettre quelques observations sur la partie agressive du compte rendu.

Il tient surtout à repousser les interprétations d'erreur ou d'infidélité que Dutrouleau formule contre les médecins de la marine dont il a consulté les souvenirs.

Le liseré bleu des gencives est plus fréquent que l'on veut bien le dire... Certains médecins ne pensant pas à l'étiologie saturnine ne l'ont pas vu, mais dès que leur attention a été dirigée de ce côté-là, la constatation de ce symptôme est devenue beaucoup plus fréquente. Ce sont des médecins eux-mêmes qui l'ont dit à Lefèvre.

De plus, s'il lui reproche d'avoir vu du plomb partout, il lui rappelle, lui, que ses adversaires n'en n'ont vu nulle part... bien plus, ils niaient même la possibilité de l'intoxication saturnine à bord. Dutrouleau lui reproche de n'avoir pas consulté toutes les statitiques des hôpitaux des colonies, mais lui, ne pourrait-il pas demander à Dutrouleau s'il croit que tous les rapports seraient favorables à son opinion.

Lefèvre répond également à sa critique qui trouve qu'il a abusé du nombre des témoignages, en citant ceux des officiers de marine, des infirmiers, etc.

Tous les renseignements exacts, d'où qu'ils viennent, ne sont-ils pas bons pour faire triompher une cause ?...

Il répond enfin à la dernière phrase de Dutrouleau par celle-ci : « La crainte que vous exprimez en terminant de voir » retirer aux veuves des marins la pension à laquelle elles ont » droit, si l'on se hâtait de trancher la question d'identité de » colique sèche et de la colique de plomb me paraît exagérée, » car elle conduit à cette conclusion singulière (qui certes n'est » pas dans votre pensée) qu'il ne faudrait rien changer aux » institutions actuelles, et laisser les marins exposés aux dan- » gers d'une intoxication saturnine, afin de pouvoir continuer » des pensions à leurs veuves. »

D'ailleurs les coliques saturnines entrent parfaitement dans le cadre des maladies ou blessures contractées en service commandé. On donne une pension au chauffeur, au mécanicien mutilé, pourquoi n'en donnerait-on pas au matelot empoisonné par l'eau des charniers, paralysé par le plomb ?

Le 26 novembre 1860, A. Lefèvre lit à l'Académie des Sciences un « Mémoire sur l'influence du plomb sur le développement de la colique des pays chauds ».

Ce mémoire a d'ailleurs été publié en 1861 dans la *Gazette Médicale de Paris*.

Il a pour objet de confirmer par de nouveaux faits les propositions formulées à la fin de l'ouvrage paru en 1859.

On avait nié les dangers d'empoisonnement saturnin à bord de nos navires, on a pu voir par ce livre que nulle part, en dehors des ateliers ou usines où on travaille le plomb, il n'y avait autant de chances d'intoxication.

Il repasse alors en quelques lignes rapides, les causes énumérées dans son premier opuscule.

« C'est sur la connaissance de ces faits qui lui furent révélés par moi, dit-il plus loin, que le ministre de la marine a successivement prescrit :

1° D'apporter des réformes importantes dans quelques parties du matériel naval.

2° De former dans chaque port militaire une commission spéciale qui doit étudier au point de vue sanitaire les questions relatives à l'emploi des appareils distillatoires avant et après leur mise en service sur la flotte.

3° De préciser la qualité des étamages qui seront désormais employés dans la marine.

4° De fixer le titre des alliages des vases d'étain dont on se sert à bord des navires. »

Quant aux cas de coliques sèches développés à terre on les explique fort bien par l'usage des vases d'étain, des poteries vernissées. Dans les ports militaires on a reconnu que les vases d'étain destinés à l'usage des malades contenaient plus de 18 0/0 de plomb.

Sur un transport de commerce, Lefèvre raconte avoir trouvé de la vaisselle d'étain contenant 70 0/0 de plomb.

Et le liseré bleu, si peu fréquent, disait-on; il est des plus fréquents.

Les chirurgiens-majors du *Styx*, du *Darien*, de la *Perdrix*, l'ont constaté maintes fois. A Macao, un chirurgien de pre-

mière classe l'a trouvé cinquante-quatre fois sur soixante. Le fait le plus remarquable est celui de l'*Achéron*. Dans une épidémie de colique sèche survenue en 1860, il y eut vingt-huit hommes atteints. Tous avaient le liseré de Burton.

Les causes d'intoxication si fréquentes à bord, le sont aussi à terre, il parle alors des caisses à eau, des « canaris », sorte de poteries vernissées employées aux Antilles. A la Guyane, on a prétendu que les condamnés n'employaient pas un atome de plomb. Et pourtant, on sait bien qu'ils ont tous leurs « moques », sortes de gobelets fabriqués avec de vieilles caisses d'endaubage en zinc plombifère.

Il parle de Franklin qui, en 1786, dans une lettre inédite adressée à un ami, disait qu'il croyait à l'influence du plomb.

« Qu'aurait dit Franklin, s'il avait pu prévoir que cette vérité qui lui semblait si claire en 1786, ne serait pas complètement acceptée en 1860 et qu'il faudrait encore produire de nouveaux faits pour la rendre évidente. »

Il termine en relatant rapidement l'épidémie survenue en 1860 à bord du bateau sarde la *Dominga*, et attribuée par les médecins-majors à un empoisonnement saturnin dû aux aliments conservés aussi bien qu'à l'eau des appareils distillatoires.

En décembre de la même année, et dans le même journal, Lefèvre publie un long article sur cette épidémie de la *Dominga*, article que je vais succinctement résumer.

Le fait qui fait l'objet de cette *Relation d'un empoisonnement de l'équipage d'un navire de commerce sarde par un composé saturnin* s'est passé au mois de mai 1860.

Le consul de France de Sainte-Croix de Ténériffe chargea le médecin-major de la *Fulminante* de visiter l'équipage de la *Dominga*. Ce médecin constata « que tous les hommes de

cet équipage, excepté deux mousses et un matelot, étaient paralysés, qu'ils présentaient un liseré gingival très prononcé et que des coliques sèches avaient marqué le début de leur maladie. »

Lefèvre écrivit alors à M. Berthelot, consul de France à Ténériffe, et il put alors, grâce à ses renseignements, savoir ce qu'était le bateau, d'où il venait, où il devait aborder, il put connaître le nom des médecins qui avaient vu les malades, etc.

La *Dominga* était un trois-mâts-barque qui partit de Gênes le 5 mai 1860, avec 23 hommes d'équipage et 45 passagers. Il y avait à bord une cuisine distillatoire, des caisses en fer pour l'eau douce prise au départ, des ustensiles de cuisine en fer-blanc battu, sauf deux cafetières en métal du Levant ; outre cela, deux chaudières en fer battu, l'une ayant servi, sans traces d'étamage, l'autre récemment étamée.

Deux jours après le départ, le 7 mai, il y a un malaise général à bord. Le 18 mai on jette l'ancre sur rade des « Rases ». Il n'y a plus que huit hommes valides à bord. Pendant cinq jours on reste en rade, ne se nourrissant que de vivres préparés à terre. Un mieux général survient. Le 15 on reprend la mer; le 16 un passager meurt paralysé, après avoir eu des convulsions. Le 28, c'est le capitaine qui est pris de coliques; le 1er juin un matelot meurt.

L'histoire se continue ainsi jusqu'au moment où tout le monde, ou à peu près, devient ou a été malade.

L'auteur recherche alors l'explication de cette épidémie... Est-ce le vin ? Est-ce l'eau ? Peut-être la malveillance ? Ces raisons ne le satisfont pas. Il vaut mieux voir la cause dans la chaudière récemment étamée. En effet, d'après le témoignage du cuisinier du bord, c'est après avoir mangé la soupe et la viande qu'il venait de préparer dans « une marmite

qu'il croyait bien étamée » que tous les individus du bord présentèrent les premiers symptômes de la maladie. Une femme et un enfant, qui étaient alors fortement pris du mal de mer et qui ne mangèrent pas, ne furent pas atteints par l'épidémie.

L'article se termine par la relation de plusieurs faits se rapprochant assez de celui-là et survenus à bord de la *Topaze* et de la frégate le *Serin*.

En 1861, les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, publient une longue note de Lefèvre sur *la nécessité d'établir une surveillance sur la fabrication des poteries communes vernissées au plomb*.

Il fait un rapide historique de ce qui a été fait sur cette question. Les coliques du Poitou étaient connues au XVII^e^ siècle et n'étaient dues, en somme, qu'aux poteries vernissées au plomb. Mais le danger est d'autant plus fâcheux qu'il n'est pas constant. Les poteries vernissées au plomb sont employées à une foule d'usages sans qu'il en résulte d'inconvénients, puis dans des conditions faciles à déterminer, mais en général méconnues, elles occasionnent des accidents.

C'est à Brest qu'il a constaté l'action fâcheuse de ces poteries. On se sert, dans cette ville, de poteries appelées « Lennilis », du nom du canton où on les fabrique. Plusieurs empoisonnements ont été constatés et relatés, notamment dans la *Gazette des hôpitaux* du 14 octobre 1858.

On met en général dans ces vases de la « piquette », sorte de boisson fabriquée avec des feuilles de végétaux conservés dans de l'eau, du vinaigre et du sucre. Or, les pharmaciens de la marine Herlaud et Carpentin ont pu y déceler des quantités assez notables de plomb. Fait à retenir : sur 12 malades, 12 liserés de Burton.

De même pour un sergent d'armes de la *Jeanne-d'Arc*. Il en avisa à l'époque l'autorité civile et militaire qui prit des dispositions et des arrêtés.

Suivent les expériences qui concluent à la présence de plomb dans de l'eau même très légèrement acidulée : 5 centilitres de vinaigre par litre, et placées dans des poteries de Lennilis. Le lait laissé dans un pot de terre de cette fabrication a aigri, puis s'est coagulé. On a pu y trouver du plomb. D'un autre côté il a constaté l'innocuité de ces poteries sur les produits de plusieurs préparations culinaires, tels que : le pot au feu, la cuisson du lait frais. Mais, c'est précisément cette inégalité d'action qui doit éveiller l'attention. Suivent des citations de journaux de médecine relatant des intoxications :

« Dans les pays chauds, dit-il ensuite, on conserve des » fruits confits dans des vases de terre vernissée. Pour peu » que les confitures deviennent acides, elles contiennent du » plomb en décomposant le vernis. » De même aux Antilles, à Cayenne, on renferme dans des « Jarres » vernissées la boisson journalière des troupes, dite acidulage.

Le 13 août 1862, à l'Académie de médecine, Lefèvre lit un travail : *Appréciation des objections faites à la doctrine de l'étiologie saturnine de la colique sèche des pays chauds*.

Après une longue dicussion des opinions négatives invoquées par ses adversaires, l'auteur déclare qu'un examen un peu sérieux fait ressortir l'insuffisance de ces objections et qu'on reste en présence de deux faits incontestables : d'une part, la présence sur les vaisseaux de causes d'intoxication saturnine nombreuses, de l'autre, l'apparition d'une maladie qui a tous les symptômes de la colique de plomb. Il y a une dépendance entre les deux faits... c'est de la simple logique.

Il termine en disant que depuis qu'il a signalé l'étiologie saturnine de la colique sèche, grâce aux précautions prises à bord, la maladie a sensiblement diminué.

Le 9 septembre de la même année, Lefèvre lit à l'Académie des Sciences une *nouvelle note sur les effets du plomb dans la production de la colique sèche*. C'est le simple résumé d'un ouvrage dont je parlerai plus loin, et que l'Académie avait renvoyé à la Commission du prix dit des Arts insalubres.

Cet ouvrage *De l'emploi des cuisines et appareils distillatoires dans la marine* fut publié chez Baillère en 1862.

Lefèvre commence par nous parler des progrès remarquables que les appareils pouvant servir à distiller l'eau de mer ont fait naître à bord des navires. Les appareils employés sont ceux de Peyre et Rocher, récompensés par un prix Monthyon. Mais, dans les rapports des Commissions qui examinèrent ces appareils, il n'est pas question de réserves à faire à l'égard des conditions dans lesquels ils doivent être établis.

Jusqu'à l'époque où l'on commença à se servir des cuisines distillatoires dans la marine, la maladie connue sous le nom de colique sèche avait été rarement observée à bord des navires de guerre français.

Il repasse alors les faits observés sur les premiers navires qui furent pourvus de ces appareils.

La corvette l'*Aube* eut des cas de coliques, au moment où l'eau de ses appareils distillatoires se colorait en brun, par l'hydrogène sulfuré. De même pour la corvette à vapeur l'*Archimède*, la corvette à voile l'*Ariane*, le *Berceau*, l'*Héroïne*, etc. Il cite ainsi plus de vingt bateaux à bord desquels l'apparition ou l'augmentation de la colique sèche coïncide exactement avec l'emploi des cuisines distillatoires. Ce n'est pas seulement à bord des navires de guerre, que ces faits

purent être observés, mais aussi à bord des navires de commerce.

Au Havre, un chimiste, M. Leudet, analysant l'eau d'une cuisine distillatoire disait que cette eau contenait du plomb en assez grande quantité, M. Barbet (de Bordeaux) fit la même expérience, et arriva aux mêmes conclusions.

Lefèvre cite le cas du vapeur l'*Achéron* qui, en 1860, quitta Lorient avec une cuisine distillatoire. Au bout de peu de temps, à la Martinique, il avait déjà dix-neuf cas de colique sèche. On chercha, et le pharmacien du bord put déceler du plomb dans l'eau. L'étamage de cette cuisine contenait 15 0/0 de plomb. On changea l'étamage, il y eut encore des coliques sèches, on analysa de nouveau l'étamage et l'on trouva cette fois-ci que la soudure contenait 50 0/0 de plomb. On refit l'opération après avoir minutieusement examiné l'étain employé. De ce jour, la colique sèche disparut.

« Cet événement, dit Lefèvre, a fourni une preuve et une » contre-épreuve de l'action que les machines distillatoires » peuvent avoir sur le développement de la colique sèche. »

Il cherche ensuite quel pourrait être le moyen de parer à ces dangers d'intoxication, et il va alors nous parler de son filtre au charbon animal en grains. Ce filtre est destiné à purifier l'eau de mer distillée et à lui enlever les composés plombiques et cuivriques qu'elle peut accidentellement entraîner.

Suivent alors toutes les pièces officielles, mesures administratives, instructions diverses, décrets ministériels, etc., ayant trait à l'adoption de ce filtre. Il donne ensuite *in extenso* les deux rapports qu'il a adressés au ministre en juillet 1861, sur le danger des cuisines distillatoires, et un autre rapport le 11 novembre de la même année sur l'emploi du filtre au charbon.

Voici les conclusions de ce dernier rapport :

1° Le filtre au charbon dont je propose l'adoption a suffi pendant un mois à enlever complètement à l'eau que produisait une cuisine, le plomb qu'elle entraînait et dont la quantité toujours appréciable était due au mauvais étamage dont elle était couverte ;

2° Que l'entretien de ce filtre est facile et peu dispendieux; qu'il n'occasionne à bord aucun inconvénient — il fonctionne longtemps et ne demande pas souvent le renouvellement du charbon.

L'opuscule se termine par des instructions sur la manière de disposer et de garnir les filtres, et sur les soins à donner à ces filtres.

Les *Archives de médecine navale*, de 1864, publient la dernière œuvre de Lefèvre sur la colique sèche : *Nouveaux documents concernant l'étiologie saturnine de la colique sèche des pays chauds*. Le début de l'ouvrage est comme un résumé des choses publiées jusque-là.

Après avoir repassé ce qu'il a proposé, rappelé ce que les autorités maritimes ont répondu, ont décrété, Lefèvre se demande quels ont été les résultats des mesures adoptées par le ministre.

Il constate avec plaisir, d'après les rapports des médecins de la marine que la colique sèche a sensiblement diminué. C'est ainsi que, à bord de la *Bellone*, de l'*Eclair*, du *Renaudin*, il n'y en a eu dans l'espace d'une campagne que deux ou trois cas ayant atteint des infirmiers se servant des vases d'étain de l'hôpital du bord. Au Mexique, pays de la colique sèche, disait-on, pas un seul cas pendant toute l'expédition.

De même à Madagascar, Mayotté, La Réunion, l'Inde, quelques cas, mais chez les malades, le liseré de Burton est bien net. Un mécanicien entre autres, atteint de la maladie,

avoue qu'il avait l'habitude, pour son usage particulier, de se servir d'un petit baril dont l'ouverture était fermée par une plaque de plomb en guise de bonde, revêtue d'une canule de même métal servant de biberon ou de tuyau d'aspiration. Et ainsi pour tous les autres malades observés à bord de l'*Estafette*, du *Rhône*, etc. Les médecins-majors découvrent toujours la cause de l'affection dans l'emploi de quelque composé saturnin. A propos du liseré bleu, il cite l'opinion de M. Dornoy, médecin-major de la *Persévérante*, en 1862, et qui lui écrivait : « Nous ne savions pas regarder, vous nous » avez appris à voir ce liseré dont l'existence a été le sujet » de tant de contestations et que nous trouvons partout. »

L'article continue par l'analyse des rapports de fin de campagne concluant à la non endémicité de la colique sèche. Preuves en mains, Lefèvre constate la diminution de la maladie, il applaudit aux mesures prises par l'autorité maritime. Mais tout n'est pas fait, il faut de la surveillance, il faut avoir à bord toujours l'œil ouvert. Ce sera le rôle des médecins embarqués.

C'est le dernier mot de Lefèvre sur la colique sèche, il a tout dit, il se repose.

De 1864 à 1869, nous le voyons travailler à l'histoire du service de santé de la marine. Mais, pourquoi écrire encore sur cette question de la colique ?... Il a prouvé qu'il y avait du plomb à bord, il a prouvé l'analogie de la colique sèche et de la colique saturnine, il a montré la coïncidence des épidémies de colique sèche, avec la présence plus considérable du plomb à bord ; il a proposé des mesures ; il a vu adopter ces mesures, il a vu la maladie diminuer..., pourquoi écrire encore ? Il attend, sûr de son résultat !

§ III. — La colique sèche après Lefèvre

Mon but, dans cette dernière partie du chapitre, est de repasser un peu tout ce qui a été écrit par les médecins de la marine depuis 1859, sur la colique sèche, année du premier ouvrage de Lefèvre.

A la fin de l'année 1859, M. Répin ex-chirurgien de la marine passe sa thèse à Montpellier « Sur la colique nerveuse endémique des pays chauds » ; il parle en particulier du diagnostic différentiel de cette affection et de la colique de plomb. Il a pris connaissance du livre de Lefèvre, dit-il, et cependant, il se range à l'avis de Fonssagrives. Il conclut que la colique nerveuse endémique des pays chauds est une affection particulière ayant pour ainsi dire son individualité propre, et bien distincte de la colique de plomb dont elle diffère : 1° *par ses causes,* qui sont le miasme paludéen et les excès de régime ; 2° *par son développement,* qui est exclusif aux pays tropicaux ; 3° *par l'absence* du liseré de Burton.

En 1860, M. Chapuis médecin en chef à la Guyane, publie dans l'*Union médicale*, des observations de colique sèche observée à l'hôpital de Cayenne. Chapuis ne nie pas l'influence du plomb sur le développement de certaines coliques sèches. Mais, il ne faut pas non plus enlever à cette affection son individualité. Il en a vu à Cayenne et n'a jamais pu, dit-il, trouver la preuve de l'étiologie saturnine.

L'auteur fait alors un parallèle entre les deux maladies, et dit qu'elles diffèrent surtout par la violence des accidents et par leur durée.

Il termine en disant qu'au bagne de Cayenne il n'y a pas

de plomb, et que pourtant il a pu voir des cas de colique sèche. Il oublie de parler des fameuses « moques » signalées par Lefèvre.

En 1861, le chirurgien de deuxième classe Luzet présente à Strasbourg une thèse de doctorat : « Considérations sur les causes et le traitement de la colique sèche ». Il débute par faire un éloge de Lefèvre, mais il avoue ne pas partager ses opinions. Il aime mieux se ranger du côté de Rochard, de Fonssagrives, de Dutrouleau. Ce dernier pourtant, trouve-t-il commence un peu à mollir. Pour lui, Lefèvre voit trop de plomb partout. C'est de la « saturnophobie » dit-il. Il y a des coliques de plomb évidemment, mais il n'y a pas que des coliques de plomb. Somme toute, dit-il, en terminant, il y a insuffisance d'intoxication plombique pour expliquer tous les cas de colique sèche observés. Les symptômes sont identiques il est vrai, mais la cause véritable de la colique des pays chauds, c'est le miasme, le miasme palustre de Fonssagrives.

La même année, 1861, paraît la première édition de l'ouvrage de Dutrouleau, médecin en chef de la marine en retraite : *Maladies des Européens dans les pays chauds*. Dans ce livre qui eut à l'époque un grand retentissement, car c'était jusqu'alors le meilleur des ouvrages parus sur la question, Dutrouleau consacre à la colique sèche, un chapitre très long. Il est en retraite à Paris, par conséquent ne peut écrire sur cette question que d'après les rapports qu'il reçoit. Ces rapports le satisfont peu, dit-il, il voit ses opinions s'ébranler ; d'ailleurs je ne puis mieux faire que citer sur cet ouvrage l'article de M. Godelier, paru dans la *Gazette médicale* de 1864.

« Le dernier chapitre du livre de M. Dutrouleau, dit M. Godelier, est consacré à la colique sèche dont l'histoire

au moment où écrivait M. Dutrouleau subissait une révolution si radicale, que l'on mettait en doute non seulement le caractère endémique de cette affection, mais encore son existence même. Il reste peu d'espoir à cette maladie, car ses plus habiles défenseurs, M. Dutrouleau lui-même, ne demande qu'à capituler. Il est dès à présent évident que la colique sèche sera réduite aux plus dures concessions pour se maintenir sur le cadre pathologique.

Est-il prouvé d'abord, que la colique sèche ait exactement les mêmes symptômes que la colique saturnine ? Si elle lui est identique par les effets peut-être ne l'est-elle pas par les causes ?

La pathologie nous offrirait elle-même une réaction morbide produite par deux agents étiologiques essentiellement différents ? C'est devant cette haute improbabilité que reculent, on le comprend les adversaires de M. Lefèvre.

M. German, ex-chirurgien de la marine présente, en 1862, une thèse à Paris : « Considérations sur la colique nerveuse endémique des pays chauds ». Il pense « que cette affection » a enfin réussi à se faire une place dans le cadre nosologi- » que .» Il ne dit pas un mot de Lefèvre et se contente de dire que la question de l'individualité de la colique nerveuse « a été très combattue par les médecins de la marine d'au- » jourd'hui. » Il cite l'opinion du médecin principal Hervé qui en fait une colique paludéenne. Les conclusions sont à peu près les mêmes que celles de la thèse de Luzet. « Il y a » des coliques de plomb à bord des bâtiments, mais il y a aussi » des coliques à étiologie différente; il y a des coliques » sèches. Leur cause, très probable, est l'infection palustre.»

Un élève de Lefèvre, M. le médecin de 2^{me} classe Cras, qui devient plus tard médecin en chef, et dont l'Ecole de Brest a gardé le souvenir respecté, fit sa thèse en 1863

« Sur la colique sèche ». Il se range absolument à l'idée de son maître.

Son travail traite d'abord de l'identité des symptômes de la colique sèche et de la colique saturnine, puis il passe au liseré de Burton, que l'on trouve dans la plupart des cas de coliques nerveuses.

« Ce liseré, dit-il, inconnu ou négligé autrefois, n'a qu'une » signification : l'introduction du plomb dans l'économie. » Son apparition doit éveiller l'attention ; d'autre part, il faut » bien se rappeler qu'il n'existe pas toujours dans l'empoi- » sonnement saturnin. »

Il passe ensuite à l'étiologie, et dans une nomenclature de vaisseaux à bord desquels on a observé de la colique sèche, il dit avoir pu découvrir partout une cause d'étiologie saturnine. Passant ensuite à l'identité des symptômes, il dit :

« La nature ou le génie du mal, dans un de ses caprices » aurait imaginé, pour faire pièce aux médecins de la » marine française, une mystification pareille, de créer » deux maladies semblables par les symptômes, la marche, » le traitement :

» Enfin, deux gouttes de lait
» Ne sont pas plus ressemblantes. »

« Et pourtant ces deux maladies seraient le résultat de » causes différentes, les unes à la portée des connaissances » humaines, les autres issues de sources occultes ? A quoi » bon, par pure raillerie, nous placer dans cette perplexité, » et nous mettre sans cesse en face d'un sosie qui n'est pas » sosie. »

Il termine en disant que la colique sèche, donnant lieu aux

accidents divers et caractéristiques de la colique de plomb, ne paraît pas devoir être conservée dans le cadre nosologique.

Le médecin principal Chabassu publie la même année, dans l'*Union médicale*, un article où il dit que la colique sèche est une maladie endémique des pays chauds. Il faut la classer en nosographie parmi les névroses de la vie végétative et la définir « une névrose intestinale ayant son siège » dans le plexus solaire et ses branches. » La colique sèche est produite par les variations brusques de température, l'influence de l'électricité atmosphérique, etc. L'anémie, source prédisposante à toutes les névroses, peut très bien favoriser le développement de cette maladie.

Il réfute alors la théorie saturnine, en disant que, si les individus atteints le plus fréquemment, les cambusiers, les chauffeurs, les mécaniciens sont des hommes soumis à une influence plombique, ce n'est pas une raison pour confondre deux maladies si opposées. Il n'y a pas de liseré bleu des gencives dans la colique sèche. (Il me semble que Cras dit le contraire.) En somme, Chabassu se range aux théories de Rochard, de Fonssagrives.

M. Th. Vidal, chirurgien de la marine, dans sa thèse inaugurale passée à Montpellier, en 1863, dit en commençant son travail : « Nous voyons avec peine un homme de la » valeur de M. Lefèvre combattre, au moyen de documents » incertains, comme nous le démontrerons plus tard, une » opinion basée sur l'observation de plusieurs générations de » médecins. » Dire que la colique sèche n'est pas une manifestation de la cachexie paludéenne, c'est refuser à des hommes de la valeur de MM. Fonssagrives, Dutrouleau... leur esprit d'investigation. Il regrette fort que, dans son Traité des maladies des pays chauds, Dutrouleau qui avait d'abord si

fièrement relevé le gant, dans les articles publiés par lui, devienne plus réservé, lui, dont la voix eût été d'un si grand poids en pareille circonstance ! « Tant il est vrai, dit-il, en » terminant, qu'une mauvaise cause n'est jamais perdue » quand elle a pour la défendre un homme du talent de » M. Lefèvre. »

En 1864, dans une «Etude sur la colique sèche», publiée à Montpellier, parle chirurgien de 2e classe Mondot, nous voyons que l' « accord n'est pas encore fait entre les médecins de la » marine, sur l'étiologie de la colique sèche .» L'auteur rapporte des observations prises à bord de l'*Avalanche*, dans les mers de Chine. Il croit à l'étiologie miasmatique de cette affection, et la considère comme une entéralgie symptomatique de l'anémie consécutive à la cachexie paludéenne. Ce sont donc les idées de Dutrouleau (anémie) alliées à celles de Fonssagrives (paludisme). *Naturam morborum curationes ostendunt*, dit-il, parce que les préparations de quinquina lui ont bien réussi.

L'étiologie saturnine a été acceptée par quelques auteurs, en particulier par M. Lefèvre, parce que les symptômes de la colique sèche et de la colique de plomb, sont à peu près les mêmes. « Mais l'empoisonnement par la strychnine et par la » brucine, ne donne-t-il pas des accidents analogues au » tétanos ? Doit-on pour cela conclure que le tétanos est un » empoisonnement par la brucine et la strychnine .» Si M. Mondot avait lu avec soin le livre de Lefèvre, il verrait que ce n'est pas l'identité de symptômes seule qui l'a conduit à ses conclusions.

La thèse se termine par une série d'objections spécieuses, à Lefèvre, portant surtout sur le temps que le plomb met à agir.

Il dit, enfin, que la quantité de plomb absorbé à bord

d'un navire, n'est pas suffisante pour produire de pareils résultats.

Le *Montpellier médical* de 1865, publie un article de M. le chirurgien de 1re classe Falot : « Relation d'une épidémie de » colique nerveuse observée en rade du Gabon, pour servir » à l'histoire de la colique sèche des pays chauds ».

Le jour n'est pas fait, dit-il en commençant, sur l'étiologie de la colique des pays chauds, on se dispute encore, mais les rangs des partisans de l'individualité de la colique végétale s'éclaircissent de jour en jour. Il se plaint de la parcimonie que l'administration de la marine met à fournir les médecins d'ustensiles, d'objets nécessaires aux analyses. Il commence ensuite la relation de campagne du *Protée*, vieux bâtiment mal installé, où l'équipage avait fort à souffrir.

Les hommes ont été atteints de colique sèche. Il a cherché la cause de cette maladie, et l'a enfin trouvée dans ce fait : « que l'on enfermait les boîtes de conserves ouvertes, dans » une armoire située près de la machine, exposées à une » atmosphère humide et surchauffée, et de plus à côté de » boîtes de peintures à la céruse, ouvertes. »

Les sous-officiers ont été plus atteints que le reste de l'équipage? Pourquoi? Ils se servaient les premiers, prenaient par conséquent la partie supérieure des boîtes de conserves, la plus intoxiquée par conséquent. Autre cause, les hommes se servaient à bord de vieilles boîtes d'endaubage à soudure plombifère pour conserver leur « acidulage ». Si les noirs n'étaient pas atteints, c'est que servis les derniers à bord, ils avaient le fond des boîtes, à l'abri des poussières plombifères; et puis, ils ne faisaient point usage de boissons acides.

Falot, ne nie pas l'influence fâcheuse de l'infection paludéenne : il croit au contraire que l'individu impaludé est plus apte que tout autre à s'intoxiquer par le plomb.

De plus, les quelques autopsies qu'il a pu faire, lui ont montré dans le cerveau, des lésions absolument identiques aux lésions des empoisonnements saturnins.

Il termine en demandant un peu moins de brillant à bord, et un peu plus d'hygiène réelle, « que les canons soient » moins propres, et les objets de table du matelot plus soignés. »

Cet article de Falot, est admirablement fait. Il énonce des faits, des observations, et en tire des conclusions très pratiques. Ce n'est pas de la pure théorie, c'est bien l'histoire des choses vues au jour le jour.

M. Gaillard, ex-chirurgien de la marine, fait de son voyage sur le *Cassini,* le sujet de sa thèse, passée à Montpellier en 1865. « Nous nous efforcerons, dit-il, au début de son travail de montrer que la colique nerveuse ne reconnaît pas invariablement une cause saturnine. » Il aime mieux croire à l'étiologie miasmatique de Fonssagrives aidée par l'anémie de Dutrouleau. Il y a aujourd'hui moins de plomb à bord qu'autrefois, et cependant il y a encore de la colique sèche. Il en fait une névrose des nerfs abdominaux, et cependant, un peu plus loin, il avoue que la chaudière de l'équipage a été étamée pendant la campagne, et soudée avec des produits contenant 50 0/0 de plomb. Mais il se demande pourquoi cette intoxication plombique ne se serait montrée qu'après quatre mois. Il reconnaît toutefois la vérité de ce qu'a dit Lefèvre; que le plomb était un des poisons qui agissaient le plus lentement.

Un ex-chirurgien de la marine, M. Lambel, présente en 1865, à Montpellier, une thèse sur « l'étiologie de la colique sèche ». Il commence par étudier l'action du plomb, les symptômes de la colique saturnine. Il ne croit guère à l'étiologie paludéenne, et se rangerait plutôt aux opinions de

Lefèvre. Cependant, il trouve que la question n'a pas encore été suffisamment étudiée au point de vue rhumatismal.

L'année suivante en 1866, le chirurgien de 1re classe Follet, fit sa thèse sur « la Colique sèche ». Il constate au début, que malgré tout ce qui a été écrit, jusqu'à ce jour, on ne s'est pas encore entendu sur l'étiologie de cette affection. Bien des fois, dit-il, il a trouvé la cause saturnine, mais bien d'autres fois aussi, il ne l'a pas trouvée. Ce sont deux maladies différentes, qui se séparent l'une de l'autre par plusieurs caractères notamment par l'état du pouls.

La meilleure étiologie que l'on puisse donner à cette maladie, c'est l'étiologie paludéenne de Fonssagrives. « Une » bonne preuve, dit-il, c'est qu'on ne l'observe que dans les » pays palustres. »

Ce n'est, en somme, pour lui, qu'une fièvre paludéenne larvée, se manifestant sous forme d'une névralgie fixée sur les extrémités périphériques des nerfs cérébro-rachidiens et de préférence sur les branches nerveuses ganglionnaires. Segond avait eu ces idées-là et les avait publiées en 1830.

Deux mois après Follet, M. Brion, chirurgien de première classe, publia dans sa thèse la relation de campagne de l'*Iphigénie*. — Nous ne trouvons dans ce travail qu'un seul cas qui nous intéresse. C'est celui d'un individu dont le mal débuta par des accidents tout à fait analogues à ceux de la colique sèche. Plus tard il eut de l'arthralgie et une paralysie incomplète des extenseurs de la main et du pied; il présenta en même temps le liseré bleu de Burton. — On eut l'explication de sa maladie quand on apprit qu'il se servait depuis longtemps de vieilles boîtes d'endaubage pour conserver son vin.

« A l'île Nou, continue ensuite le docteur Brion, les forçats » se servant de boîtes de conserves comme gobelets ou

» comme gamelles, ont présenté des symptômes d'enté-
» ralgie. » Cette thèse est, en un mot, toute entière convertie aux idées de Lefèvre

C'est encore à Montpellier, la même année que Curel, ex-chirurgien de la marine, présente une thèse de doctorat sur la *Colique sèche des pays chauds*. — Dans sa préface, il parle des deux opinions qui divisent les médecins de la marine.

« A mon avis, dit-il, les uns et les autres ont été beaucoup
» trop exclusifs dans leurs dissertations, et selon qu'ils pen-
» chaient pour l'étiologie végétale, ou pour l'étiologie plom-
» bique, ils ont donné à l'appui de leurs opinions des causes
» qui pouvaient déterminer l'une ou l'autre de ces coliques,
» éliminant tout à fait les causes qui pouvaient détruire leurs
» idées. » Il se fait une opinion avec les deux théories, et considère la maladie comme une maladie pouvant « se ranger
» dans le cadre des névroses symptomatiques d'une altéra-
» tion du sang, due au plomb. »

Un Bordelais, ancien interne de l'hôpital Saint-André, présenta à Paris, en 1866, une thèse sur *l'Identité de la colique sèche et la colique saturnine*.

La symptomatologie est identique, et il insiste particulièrement sur l'amaurose. Il se demande si les miasmes paludéens, si les variations brusques de température, sont jamais arrivés à produire un pareil accident. L'auteur se range absolument aux idées de Lefèvre, surtout depuis qu'il a vu les résultats obtenus par les réformes qu'il avait proposées.

A Paris, encore, et la même année, M. Dupré, ex-chirurgien de la marine, fit sa thèse sur *La colique sèche des pays chauds et son étiologie saturnine*.

« La prétendue colique sèche, dit-il, n'est autre chose
» qu'une colique de plomb. » Cette opinion, il l'a puisée dans

ses études et ses observations personnelles. Il se plaît à reconnaître d'ailleurs que cette théorie est partagée par la plupart des médecins de la marine.

Tous les cas de colique nerveuse rapportés dans sa thèse et observés à bord du *Coëtlogon*, appartiennent à des chauffeurs, des cuisiniers, et ont tous eu leur cause dans l'emploi de vaisselles de plomb.

Les *Archives de médecine navale*, de 1866, publient un article de M. Villette, médecin en chef de la marine en retraite sur *l'identité de la colique de plomb et de la colique sèche, d'après des documents et des observations recueillis au Sénégal*. Il s'étonne que l'on donne à la colique végétale une étiologie palustre. Le Sénégal, où il a pu observer des quantités de fièvres paludéennes, ne lui a donné à voir que très peu de cas de colique sèche. Et tous ces cas vus par lui ont eu leur explication dans une intoxication saturnine.

M. le médecin de première classe Coste n'est pas de l'avis de M. Villette/ et dans un numéro des *Archives*, paru après celui dont je viens de parler, il dit que « il y a entre l'infec-» tion paludéenne et la colique sèche plus qu'une très grande » affinité, plus qu'une très grande parenté. C'est une même » maladie dont la manifestation la plus simple est la fièvre » intermittente et dont la colique sèche est la manifestation » la plus élevée. »

M. le professeur Layet a bien voulu me communiquer le rapport qu'il écrivit comme médecin de deuxième classe en 1867 après une campagne du *Talisman* dans les mers du Sud. M. Layet observa à bord de son bateau un certain nombre de cas de colique sèche. Il les attribua immédiatement à un empoisonnement saturnin. Il trouva en effet la cause de la maladie dans l'emploi que faisaient les hommes de gobelets d'étain contenant une forte proportion de plomb et de vieille-

boîtes d'endaubage, pour conserver leur boisson. Disons en passant que ces malades étaient le maître coq et ses aides, un infirmier, quelques chauffeurs. Il supprima la cause, l'effet disparut aussitôt, et pendant cette campagne, qui dura trois ans, sous les mêmes climats, sous les mêmes zones, il n'eut plus à bord un seul cas de colique sèche.

Dans la deuxième édition de son *Traité des Maladies des pays chauds*, parue en 1868, M. Dutrouleau croit absolument à l'étiologie saturnine de la colique sèche. Il le dit franchement, loyalement, se rendant complètement aux arguments fournis par Lefèvre dans la série de ses publications.

» Si je consacre encore un chapitre à ce sujet, dit-il, ce » n'est plus parce que je classe la colique sèche parmi les » maladies épidémiques des pays chauds ; mais bien parce » que cette maladie est encore trop fréquente dans la marine, » et que je voudrais appeler l'attention sur ses véritables » causes, et parce que le souvenir des erreurs passées est » souvent le meilleur enseignement de la vérité. »

Il termine en disant que pour toutes les mesures à prendre et pour les détails pratiques qu'elles comportent, on devra consulter les divers écrits de Lefèvre « à qui revient » l'honneur d'avoir remis dans sa véritable voie cette bran» che de la médecine navale. » Ces mots d'un ancien adversaire aussi distingué que loyal durent être très sensibles à Lefèvre.

A Montpellier, en 1868, un ancien médecin de la marine, M. Soboul, dit que d'après ses observations, il a admis que dans quelques cas les symptômes de la colique sèche pouvaient avoir pour origine une intoxication saturnine, mais que, presque toujours ils se développaient en dehors de cette influence. Il croit à l'étiologie paludéenne.

M. Chassaniol, médecin de deuxième classe, ne croit ni à

l'une ni à l'autre de ces deux opinions. Il aime mieux l'explication par la variation brusque de la température. C'est ce qu'il dit dans sa thèse présentée à Paris, en 1872. Pour lui le siège primitif de cette affection, qu'il considère comme une névrose, serait probablement dans le système ganglionnaire.

Un article de M. Castans, dans le *Montpellier médical* de 1873, nous dit que les médecins de la marine ont cherché et ont trouvé dans le plomb, l'explication des fameuses coliques sèches des pays chauds.

« C'est dit-il, un grand pas de fait dans le domaine de » l'hygiène navale. »

Dans le *Bordeaux médical*, de 1876, M. Bonal publie « des » observations prises pendant un court séjour à l'hôpital de »Madagascar. » Il admet le plomb dans un des cas cités par lui. Dans les autres, il croit qu'il y a dû y avoir une autre cause, probablement, l'influence de la température. Néanmoins, il n'est pas sûr, et termine en disant : « Nous sommes » forcé devant les faits de renoncer à des opinions trop » exclusives : il faut bien convenir que le manque de recher- » ches chimiques ont dû forcément empêcher de reconnaître » le poison, et que l'on a pu ainsi nier des intoxications » plombiques sans prouver la négation qu'on avançait. »

L'année 1876 vit à l'Académie de médecine deux longues séances sur la colique sèche ; l'une le 15 avril, où M. Bérenger-Féraud tout en rendant hommage aux idées de Lefèvre, le trouvait un peu trop exclusif, l'autre le 2 mai où M. Leroy de Méricourt, un ancien adversaire de Lefèvre, vint dire loyalement ce qu'étaient devenues ses idées.

« Il n'y a pas lieu d'admettre, dit-il, dans le cadre nosologique, en dehors des manifestations variées et successives de l'empoisonnement saturnin, une maladie endémique des

pays chauds donnant lieu aux mêmes symptômes, se succédant de la même manière, qui reconnaîtrait pour cause une intoxication miasmatique, tellurique ou autre. La colique sèche n'existe pas. »

« La doctrine fataliste du miasme tellurique, dit-il en ter- » minant, ne mène à rien, la doctrine de l'intoxication satur- » nine est féconde en résultats heureux. »

M. Morache, qui lui aussi en 1858 avant les livres de Lefèvre, ne croyait pas à l'identité des deux affections, écrit en 1876 dans le *Dictionnaire encyclopédique* qu'il se range absolument à cette idée. « Il suffit pour se convaincre, dit-il, de » constater le résultat extraordinaire produit par les modifi- » cations introduites dans les appareils distillatoires, char- » niers, etc. » Il donne les chiffres publiés par Leroy de Méricourt, et portant sur le petit nombre de cas de colique sèche observé depuis Lefèvre

A Toulon,	sur	16.238	congés de convalescence		48	donnés	pour colique sèche.
A Brest,	—	12.157	—	—	28	—	—
A Rochefort		4.095	—	—	3	—	—

soit environ 1 sur 325.

» C'est ce merveilleux résultat des mesures hygiéniques » conseillées par Lefèvre, qui explique comment des savants » comme Dutrouleau, Rochard, Fonssagrives, ont abandonné » les idées qu'ils avaient autrefois préconisées, pour adopter » celles qui ont cours aujourd'hui. »

Un an plus tard, en 1877, c'est Fonssagrives, qui dans la deuxième édition de son « Traité d'hygiène navale » vient déclarer qu'il croit à l'étiologie saturnine de la colique sèche.

Parlant des réformes proposées par Lefèvre, il dit : « J'ai

» accueilli ces réformes avec joie, j'ai accepté l'expérience » qui a prouvé fort heureusement contre moi, j'aurais mauvaise grâce à ne pas me rendre à l'évidence. Je m'associe » complètement au jugement porté par Leroy de Méricourt » sur Lefèvre; je reconnais avec bonheur l'immensité des » services que ses travaux ont rendus à l'hygiène navale, et » j'avais hâte, dès les premières pages de ce livre de signaler » l'évolution qui s'est faite dans mon esprit à propos de cette » question si grave de l'hygiène nautique. »

Puis plus loin : « Je suis fixé maintenant sur la cause saturnine, c'est ainsi que les choses ont changé de face, et ont » été éclairées d'un jour nouveau. »

Le silence commence à se faire maintenant sur la question. Les grands adversaires se sont rendus ; c'est à peine si nous trouvons quelques pages écrites depuis 1877 sur la question.

Cependant, M. le médecin de 1re classe Delmas, à la fin de cette année-là, fit sa thèse à Montpellier sur ce sujet.

Il est absolument gagné aux idées de Lefèvre, et c'est avec respect qu'il parle « de l'auteur consciencieux qui, par ses » recherches savantes, est arrivé à un tel résultat ; et qu'il » considère comme un des bienfaiteurs de l'humanité. »

En 1880, un médecin de 1re classe, M. Marnata, présente à Paris une thèse sur « La Colique sèche considérée comme » une manifestation de l'anémie tropicale. »

Au milieu de longues tirades sur les causes anémiantes des pays chauds, on retrouve que le plomb peut quelquefois causer des symptômes, analogues à ceux de la colique sèche. Mais, l'alcool, les fièvres paludéennes, etc., etc., peuvent être mis sur le même pied.

Pour lui, comme pour Gubler, la colique sèche est une névralgie du grand sympathique chez les sujets anémiés.

Depuis, je n'ai plus rien trouvé chez les médecins de la marine sur cette grande question.

La paix, l'union sont faites, autour du nom de Lefèvre, et je crois que pour résumer la chose, on pourrait dire comme le professeur Bertrand, de Brest, en 1886 « Comme les contes » de fées qui ont charmé notre enfance, le récit que je vais » entreprendre, pourrait commencer en ces termes : Il y avait » une fois !..., car de la prétendue endémie qui en fait le » thème, il ne reste plus rien, grâce à Lefèvre, plus rien » qu'un souvenir et une leçon. »

CHAPITRE IV

Me voici arrivé à la fin de mon travail, à ce chapitre qui devrait être un chapitre de conclusions. Des conclusions, en trouverai-je pour cette thèse toute d'histoire et d'analyse ? Conclure que la colique sèche est de la colique de plomb, ce serait banal, et la chose équivaudrait à dire que la tuberculose est produite par un bacille !... C'est une vérité connue, admise de tous, et nul, parmi les médecins de la marine, ne soutiendrait aujourd'hui le contraire.

Quelle physionomie alors donner à ce chapitre ? En faire un examen d'ensemble, en faire comme un résumé général de mon travail me paraît la solution la plus plausible, la plus acceptable.

Comme je le disais dans la phrase empruntée à Lefèvre et placée au début tout à fait de ces quelques pages : « Un but » que je voudrais atteindre serait de sauver de l'oubli les » noms des hommes distingués, qui, à différentes époques, » ont honoré la médecine navale !... » Ce but, l'aurai-je atteint ? Et le nom de Lefèvre, et l'histoire de la Colique sèche sortiront-ils un peu de l'oubli ?

Il en est de cette maladie comme de toutes les choses qui ont été. Du jour où elle a disparu de la marine, le silence s'est fait, et peu à peu le souvenir de ces épidémies épouvan-

tables qui firent tant de victimes s'est effacé. Et l'homme qui a dévoilé les secrets de cette affection, l'homme qui, par ses recherches, ses études, sa tenacité, est arrivé à la chasser du cadre nosologique ; cet homme, lui aussi, a fatalement subi le sort des vieilles histoires. On l'a un peu oublié.

Ah ! que s'il avait découvert une maladie quelconque, si dans des traités majestueux et longs, il en avait fait l'histoire clinique, s'il avait recueilli une foule d'observations, fouillé, décrit des symptômes ; mais si arrêté dans sa course, le traitement lui avait échappé ; si, après lui, d'autres très nombreux étaient venus offrir des moyens de cure plus ou moins variés, si la réclame inséparable des questions nouvelles était venue offrir des médicaments à dénominations aussi fantaisistes que pompeuses, son nom serait encore sur toutes les bouches, et les Facultés auraient des thèses sur le traitement de la maladie de Lefèvre. Mais non ! La maladie de Lefèvre, la colique sèche, a disparu du jour où il a étendu la main sur elle ; elle s'est évanouie, et la marine a vu avec joie tomber une cause de mortalité qui pouvait lutter de violence avec toutes les autres affections.

Et qu'a-t-on fait pour faire vivre et respecter sa mémoire ? Le directeur Maisonneuve a fait de lui un éloge magnifique, dans lequel ce n'est pas seulement le personnage officiel qui parle, c'est surtout l'ami, l'admirateur. Son portrait fut placé dans la salle du Conseil de santé de Rochefort, et voilà tout. D'autres l'avaient dit avant moi tout cela, et en 1886, M. le professeur Bertrand prononçait à Brest un discours sur le rôle de Lefèvre dans la question de la colique sèche.

« Messieurs, dit-il dans sa péroraison, Messieurs, quel a » été pour leur auteur le prix de tant d'efforts ? La joie bien » légitime du succès, la noble satisfaction du devoir accom- » pli? Sans doute. Et quoi encore ? Plus rien.

» La marine de son temps, cette marine qu'il a sauvé d'un » véritable fléau, n'a pas trouvé pour lui d'autre récompense » que celle-là.

» Quant à la marine d'aujourd'hui, elle ne sait même pas » qui fût Lefèvre, et ce qu'il fit. C'est à peine si quelques » anciens, parmi les officiers se rappellent encore les débats » retentissants auxquels a donné lieu le procès du plomb à » bord des navires.

» Et nous, nous qui appartenons à un corps sur lequel les » travaux de Lefèvre ont projeté quelque gloire, j'imagine, » sommes-nous bien sûrs d'avoir payé à sa mémoire notre » dette toute entière? Je le constate avec regret, il s'est » fait autour de ce nom, même parmi nous, Messieurs, un » silence qui ressemble terriblement à un oubli, et cela à une » époque où ni le marbre, ni le bronze n'ont manqué à de » moins illustres.

» Prenons garde, une telle indifférence, si nous en étions » coupables, s'appellerait à bon droit, ingratitude et injustice. »

Voilà ce que disait Bertrand en 1886. N'en pourrait-on dire autant aujourd'hui ? Ne devrait-on pas en dire davantage ?

Eût-il été extraordinaire, eût-ce été une grave question, si rompant avec les vieilles traditions, la marine avait donné à un de ces navires le nom d'Amédée Lefèvre ?... On voit dans la liste des bâtiments de guerre des noms de généraux, de mathématiciens qui n'appartinrent jamais à la marine... et pas un nom de médecin ! Pourquoi ? Il en est cependant qui rendirent des services et ne plaignirent jamais leur peine, leur santé, leur vie quelquefois !...

Il y a dans le corps de santé de la marine des hommes qui peuvent marcher de pair avec bien d'autres; des hommes qui unissent à la science et au dévouement, ces deux grandes

qualités du médecin quel qu'il soit, les qualités de courage militaire et de la bonne administration ! Pourquoi les laisser dans l'ombre et les reléguer dans les souvenirs des écoles de médecine ?

Lefèvre fut un de nos grands noms, et c'est à peine si l'on se rappelle un peu ce qu'il a fait pour les troupes maritimes.

La Faculté de Bordeaux qui, je le disais au début de ma thèse, a le souvenir des gloires médicales, devait, m'a-t-on dit, placer le médaillon de Lefèvre dans sa cour d'honneur. Que s'est-il passé, je n'en sais rien ; et les bustes de Lesson, de Clémot sont seuls, sans celui de leur élève, de leur successeur.

N'y aurait-il pas une place encore pour garder ici le souvenir d'un hygiéniste distingué, d'un médecin de talent, qui fut un peu Bordelais par des alliances familiales et par son titre de « Membre de la Société royale de médecine de Bordeaux ? »

Une indiscrétion m'a fait savoir qu'il avait été question de placer une plaque commémorative rappelant un peu ce qu'il avait fait, dans le laboratoire d'hygiène ? Y sera-t-elle ? Profitera-t-on de cette occasion pour garder de lui un souvenir quelconque à notre école de médecine navale ? Pourquoi non ? Je serais très fier de penser plus tard que ma thèse de doctorat ait pu de très loin faire penser à la chose !

Mes juges me pardonneront, j'espère, ces quelques lignes écrites toutes d'un jet, avec le seul désir de voir enfin rendre justice à Lefèvre. Ce sont des conclusions qui ne sont guère classiques, mais qui sont justes et sans prétention outrée ! La famille médicale est une grande et bonne famille qui doit avoir, poussé très loin, le respect de la parenté et des grands noms qui furent siens.

Et maintenant qu'est franchi le dernier degré de mes étu-

des médicales, maintenant qu'est écrite la dernière page de cette thèse qui va me permettre d'aller porter très loin les bons préceptes appris dans cette Faculté, je demande la permission de dire que je garderai toujours des quelques années passées à Bordeaux un excellent souvenir. Je n'oublierai pas la bienveillance, l'affabilité que j'ai toujours trouvées auprès de mes différents maîtres de l'Ecole, de l'hôpital ou de la Faculté, et c'est avec une joie véritable que je reverrai plus tard ces coins aimables où l'existence me parut douce et presque trop brève.

Bordeaux, le 12 janvier 1895.

Vu, bon à imprimer :
Le Président de la Thèse,
Dr A. LAYET.

Vu : *pour le Doyen,*
l'Assesseur,
F. JOLYET

Vu et permis d'imprimer :
Bordeaux, le 14 janvier 1895,
Le Recteur :
A. COUAT.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Lefèvre. — Œuvres inédites et manuscrites.

1767 — *Journal de médecine de Paris.*

1784 — Campet. — Traité des maladies des pays chauds.

Gardanne. — Maladies des créoles en Europe.

1804 — Cornus. — Th. Paris. — Colique nerveuse.

1804 — Mérat. — Traité de la colique métallique.

1809 — Libron. — Th. Paris. — Colique de Madrid.

1816 — Morthereux. — T. Paris. — Colique de Madrid.

1829 — Voisin. — Th. Paris. — Colique de Madrid.

1827 — A. Lefèvre. — Th. Paris.

1835 — A. Lefèvre. — Traité de l'asthme.

1837 — Segond. — Névralgie du grand sympathique.

1841 — Tanquerel des Planches. — Traité des coliques de plomb.

1846 — Mauguen. — Th. Paris. — Colique végétale.

1848 — Mauduyt. — Th. Paris. — Colique sèche.

1849 — Foussal. — Th. Paris. — Colique nerveuse.

1851 — *Bulletin de l'Académie de médecine* (15 juillet).

1852 — Fonssagrives. — Th. Montpellier.

1852 — *Archives générale de médecine.* — De la colique nerveuse, Fnossagrives.

1853 — Leroy de Mericourt. — Th. Paris.

1855 — Dutrouleau. — Colique nerveuse. — *Archives générales de médecine.*

1856 — Rochard. — *Arch. générales de médecine.* — De la non identité de la colique sèche et de la colique de plomb.

1857 — Fonssagrives. — Colique nerveuse. — *Gazette hebdomadaire.*

1858 — Morache. — Observations de colique sèche. — *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale.*

1858 — Pipy. — Th. Montpellier. — Colique sèche.

1859 — A. Lefèvre. — Recherches sur les causes de la colique sèche.

1859 — Répin. — Th. Paris. — Colique nerveuse.

1860 — Dutrouleau. — *Gaz. hebdomadaire.*

1860 — Lefèvre. — Réponse à Dutrouleau. — *Gaz. hebdomadaire.*

1860 — Chapuis. — Observations de colique sèche. — *Union médicale.*

1860 — Lefèvre. — Empoisonnement saturnin à bord d'un navire sarde. — *Gaz. médicale.*

1860 — Lefèvre. — Les poteries vernissées au plomb. — *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.*

1860 — Dutrouleau. — Maladies des Européens dans les pays chauds (1re edition).

1862 — Lefèvre. — Cuisines et appareils distillatoires.

1862 — German. — Th. Paris. — Colique nerveuse.

1863 — Chabassu. — Colique sèche. — *Union médicale.*

1863 — Cras. — Th. Paris. — Colique sèche.

1864 — Lefèvre. — *Arch. méd. navale.* — Nouveaux documents sur la colique sèche.

1864 — Mondot. — Th. Montpellier. — Colique sèche.

1865 — Falot. — Epidémie de colique sèche. — *Montpellier médical.*

1865 — Gaillard. — Th. Montpellier. — Colique sèche,

1865 — Lambel. — Th. Montpellier. — Colique sèche.

1866 Follet. — Th. Montpellier.

1866 — Bouhard. — Th. Paris.

1866 — Dupré. — Th. Paris.

1866 — Cubel. — Th. Montpellier. — Colique sèche.

1866 — Villette. — *Arch. méd. navale.* — Identité de la colique sèche et de la colique de plomb.

1867 — Coste. — Observations de colique sèche. — *Arch. de méd. navale.*

1867 — Layet. — Rapport de fin de campagne du *Talisman* (Inédit).

1867 — Lefèvre. — Histoire du service de santé de la marine.

1868 — Dutrouleau. — Traité des maladies des pays chauds. — 2e édition.

1869 — Lefèvre. — Anomalie de l'aorte. — *Arch. de méd. navale.*

1868 — Soboul. — Th. Montpellier.

1872 — Chassaniol. — Th. Paris.

1872 — Maisonnéuve. — Eloge Lefèvre. — *Arch. de Med. navale.*

1873 — Castans. — *Montpellier Médical.* — Colique sèche des pays chauds.

1876 — Bonnal. — *Bordeaux Médical.* — Observation de colique sèche.

1876 — *Bulletin de l'Académie de Médecine* (séances du 15 avril et du 2 mai).

1876 — *Dictionnaire encyclopédique.* — Article colique sèche, Morache.

1877 — Delmas. — Th. Montpellier.

1880 — Marnata. — Th. Paris. — La colique sèche considérée comme résultat de l'anémie tropicale.

1886 — Bertrand. — Du rôle de Lefèvre dans la question de la colique sèche. — *Arch. méd. navale.*

Bordeaux. — Imp. du Midi, 91, rue Porte-Dijeaux.